64e ANNEE (7e SÉRIE) Nº 48 2 DECEMBRE 1954

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le mystère de la race noire. — II. Au Cameroun catholique. — III. L'organisation villageoise en Afrique. — IV. Un saint ? Le cardinal Schuster. — V. La bienheureuse Assunta Pallotta. — VI. Le bienheureux Jean-Martin Moye. — VII. Congrès national en Chine. — VIII. Mœurs des requins. — IX. L'explication des tremblements de terre. — X. Missionnaires du Grand-Nord.

I

Y a-t-il un mystère de la race noire ?

La question qu'on vient de lire est posée par A. Langeais, dans *Science et Avenir* d'octobre 1954.

C'est que les plus récentes découvertes de l'ethnographie préhistorique nous révèlent qu'il y a 20 ou 30.000 ans, la race noire était de beaucoup la plus répandue dans le monde. Son aire géographique s'étendait de la Corée aux rives du Danube et du sud de l'Inde aux rivages méditerranéens, en couvrant du reste tout le continent africain actuel. On oserait presque dire que le monde entier était noir ! Et cette humanité noire a connu des empires fastueux que des vestiges ignorés du grand public nous ont fait connaître. Et pourtant, la race noire n'a laissé presque nulle part son empreinte, n'a créé aucun mode de pensée supérieur. Aucune peuplade noire n'a colonisé, n'a créé de grande religion, n'a laissé de grands spécimens d'art dans l'architecture ou la sculpture, sans parler de la littérature universelle. Au contraire, au moment où nous sommes arrivés en Afrique, avec nos explorateurs, nos missionnaires, nos savants, nos ingénieurs, l'Afrique était plutôt en décadence.

Que s'est-il donc passé dans cette race ? Pourquoi cette demi-stérilité ? Pourquoi cet effacement progressif ? — Les ethnographes distinguent nettement les *Nègres* et les *Négroïdes*. Ces derniers sont les plus primitifs et le sont restés. Ils ont été refoulés peu à peu par les Nègres proprement dits.

« Ces Négroïdes ont pour caractère commun une taille petite ou très petite, leur peau est foncée sans aller jusqu'au vrai noir, leurs cheveux rarement crépus. »

Les plus connus parmi ces Négroïdes sont les *Négrilles* ou *Pygmées*, que l'on ne trouve plus que dans les profondeurs des forêts et dont nous parlons parfois dans nos Causeries, en indiquant les efforts missionnaires pour les atteindre. Mais il faut compter aussi parmi les Négroïdes les *Bushmen* et les *Hottentots*. Ceux-ci atteignent jusqu'à 1 m. 55 ou 60, tandis que les Pygmées ne dépassent guère 1 m. 50, la moyenne des hommes étant 1 m. 44 et des femmes, 1 m. 33.

Or, l'une des plus grandes surprises des recherches modernes a été de constater que les ancêtres des Négroïdes se trouvaient en des lieux où l'on ne s'attendait guère à les trouver. Voici par exemple ce qu'on appelle la *race de Grimaldi*. C'est une race négroïde authentique. Elle remonte à l'ère aurignacienne, soit de 20 à 30.000 ans avant notre ère. Or, Grimaldi est un pays méditerranéen, et l'on y trouve un ensemble de grottes proches de la mer, où la pioche des préhistoriens a déterré des squelettes révélateurs. Plus tard, on a trouvé des squelettes semblables en Europe occidentale et dans les Balkans. A l'époque néolithique, des squelettes analogues se retrouvent en Illyrie, au Piémont, en Lombardie, dans la vallée du Rhône, en Suisse, voire en Bretagne. Mais ils ne sont plus isolés. Il y a eu des envahisseurs. Des races nouvelles sont survenues. Le fond négroïde subsiste cependant, reconnaissable et vivace. De plus, un nombre important de statuettes de l'époque aurignacienne reproduisent des types négroïdes.

« Le trait racial le plus caractéristique est la stéatopygie, ou extraordinaire développement graisseux de la région fessière chez les femmes. Ce trait établit une incontestable parenté entre ces lointains Européens et les Hottentots et les Bushmen actuels de l'Afrique australe. »

Rien de plus étrange que de trouver ainsi chez nous des exemplaires d'hommes qui ne vivent plus que dans les régions de l'Afrique du sud ! Mais l'Europe n'est pas seule en cause. En Asie, les traces laissées par les Négroïdes sont encore plus nombreuses, plus répandues, plus durables. Le type négroïde s'étendait jadis sur tout le sud de l'Inde, sur l'Indochine, la Malaisie. Il s'est maintenu jusqu'à nos jours avec les *Négritos* des Philippines, les *Andamanais* et les *Sémang* de la forêt malaise, les *Tapiros* de la Nouvelle-Guinée occidentale. Ces peuplades s'apparentent aux Pygmées africains, et leur taille varie de 1 m. 44 à 1 m. 52.

Assez différents et cependant probablement négroïdes aussi sont les *Veddas* de Ceylan, vivant encore dans des grottes et réduits à quelques centaines, les *Veddoïdes* ou *pré-Dravidiens* de l'Inde, etc...

Enfin, le Dr Legendre affirme avoir trouvé, en 1910, dans le Yunnan et le Seu-Tchouen (Chine), des *Négritos*, « petits hommes noirs, aux cheveux

crépus, au nez épaté, armés de sarbacanes ». Ce sont probablement les survivants d'un très ancien empire chinois. Au Japon, à Formose, on a trouvé des crânes de Négroïdes, et enfin, en Corée, des restes semblables prouvent que la race négroïde couvrait la plus grande partie du globe.

Le problème qui se pose alors est le suivant : on comprend que le développement des races blanche et jaune ait refoulé et même anéanti peu à peu les peuplades négroïdes. Mais en Afrique même, comment et par qui ont-ils été refoulés ? Et d'où venaient les envahisseurs ? Réponse : ces derniers furent les *Nègres* proprement dits. Ils apparaissent brusquement, un peu partout 7 à 8.000 ans avant notre ère.

« Cette véritable génération spontanée laisse d'autant plus perplexes les ethnographes et les préhistoriens qu'elle semble s'accomplir de façon à peu près simultanée dans la plupart des grandes zones peuplées par les populations négroïdes naines. »

C'est à l'époque postglaciaire que les races semblent procéder à un nouveau partage du monde. La race jaune s'empare de l'Asie, la race blanche de l'Europe, et la race noire de l'Afrique. Ces nouvelles races, plus grandes, plus intelligentes, plus belliqueuses ne tardèrent pas à submerger les peuplades négrilles, en les exterminant ou en les forçant à se réfugier dans des lieux inaccessibles : montagnes et forêts.

Ce sont les Noirs d'Afrique qui ont fondé, au cours de notre ère, de grands empires : au IVe siècle, notamment, l'empire du Gana, dans la boucle du Niger, qui devait s'écrouler, au XIe, sous les coups des *Almoravides* [1], une puissante dynastie berbère, qui étendit sa domination du Niger au sud de l'Espagne. On peut parler aussi de l'empire des Mandingues, qui créa Tombouctou, et fut submergé par les Touaregs en 1435 ; de l'empire de Gao, qui fut pillé par les armées du sultan de Marrakech et disparut au XVIIe s. Ce sont les Arabes d'abord, les négriers ensuite, qui ont jeté le désarroi dans ces peuples noirs, ont provoqué des massacres horribles, des déplacements de populations, toute une décadence lamentable. On estime que ce sont ces événements — invasions arabes, razzias de négriers surtout — qui ont empêché la race noire d'accéder à une véritable civilisation originale, au seuil de laquelle elle était arrivée. On estime que les tribus restées indépendantes nous livrent encore aujourd'hui des traces valables de vigueur. Les proverbes, les légendes, la structure sociale, les traditions orales débouchent sur une certaine philosophie cohérente, transmise par la voie orale. On sait que la mode actuelle, en musique et en art graphique, est de copier les Noirs ! Pourtant, il reste un fait et un fait grave : les Noirs, laissés à eux-mêmes, n'ont pas su inventer *l'écriture*. Un fait attesté par l'histoire, c'est que « seuls les peuples qui ont su imaginer l'écriture, ou qui ont appris à la pratiquer au contact d'autres, ont pu atteindre des niveaux élevés de civilisation. » Peut-être la faute en revient-elle aux conditions géographiques et climatiques de l'Afrique. Mais la race noire ne peut-elle rattraper le temps perdu ?

[1] Il faut écrire *Almoravides*, c'est le vrai nom, et non *Almovarides*, comme on lit dans *Science et Avenir*, que nous analysons.

II

Au Cameroun catholique

La meilleure réponse que l'on puisse faire à la question par laquelle nous terminions la section précédente, est celle que nous donnent nos vaillants missionnaires. Bien des fois, ici, nous avons parlé du Ruanda, de l'Urundi, du Congo belge, de Madagascar, du Tanganyika et du travail merveilleux qui s'y accomplit depuis un demi-siècle. La race noire, en ses divers représentants — car elle n'est pas moins variée que les autres races humaines — y révèle des aptitudes, des possibilités qui n'ont peut-être pas fini d'étonner le monde. N'avons-nous pas pu, un jour, nous demander si nos vieux pays chrétiens n'auront pas dans un avenir plus ou moins éloigné à recevoir l'appoint de missionnaires venus des chrétientés africaines ?

Mais je voudrais aujourd'hui apporter quelques détails précis sur l'une de nos missions françaises d'Afrique, celle du *Cameroun*. Je me servirai pour cela de renseignements venus directement de là-bas ou s'y rapportant étroitement.

Il s'agit d'abord d'un important volume. Il a pour titre : *Du Kilimandjaro au Cameroun : Mgr F. X. Vogt* (1870-1943), par Roger Dusserre. Mgr Vogt, je ne puis oublier que je lui ai consacré déjà une section dans ma Causerie du 2 août 1951. Il aura été le grand apôtre du Cameroun. A son arrivée en 1922, le vicariat apostolique, dont il devenait le titulaire ne comptait encore que 30.000 chrétiens. Dix-huit ans plus tard, en 1940, ils étaient 300.000. Ceux qui l'on connu le considèrent comme un saint. Il repose à Mvolyé, auprès de son prédécesseur allemand, Mgr Vieter.

« Tout de suite, nous dit son biographe, des messes nombreuses furent inscrites en sa faveur ; mais les chrétiens disaient... « A quoi bon faire dire des messes pour un Saint ?... C'est plutôt lui qui va prier pour nous ! »

Or, l'un des soucis du grand apôtre fut la création des écoles. Instruire, éduquer les indigènes en même temps qu'on les catéchisait, qu'on les formait à la vie chrétienne, c'était pour lui un programme qui allait de soi.

« En résumé, dit encore son biographe, les trois grands points du programme apostolique de Mgr Vogt furent donc :

1° former une jeunesse chrétienne ;

2° former de futures épouses chrétiennes, pierres de fondement des futurs foyers chrétiens ;

3° former un clergé indigène. »

En tout cela, il s'agissait bien de « faire l'éducation de tout un peuple ». Il faut lire sur ce point la remarquable biographie de Roger Dusserre [2], sur Mgr Vogt, pour apprécier la grandeur de la conception, et la vigueur de l'exécution.

Mais que sont devenues ses écoles, dix ans après sa mort ? J'ai sous les yeux, pour répondre à cette question un Supplément au journal *Le Cameroun catholique* d'octobre 1954. Il contient un rapport d'André-Marie Mbida, conseiller de l'Union française et conseiller de l'Assemblée territoriale du Cameroun, adressé au Ministre de la France d'Outre-Mer avec ce titre : *La Défense des Ecoles privées*. Si je suis bien informé, M. Mbida est un

[2] Paris, La Colombe ; 5, rue Rousselet, 685 fr.

ancien séminariste. En tout cas, il écrit le français à merveille et son rapport est très clair, très fort, très concluant. En voici les points essentiels :

— 1° *L'enseignement privé est le premier occupant au Cameroun, le plus ancien.* C'est cet enseignement libre qui a été et reste à l'avant-garde dans la lutte contre l'ignorance et pour la pénétration de la culture et de la civilisation occidentales. C'est lui qui a fourni jusqu'ici les premiers fonctionnaires indigènes, les premiers employés. Malgré la concurrence de l'Ecole officielle, il a gardé son avance. En 1913, quand l'Allemagne acheva son occupation du pays, les missions instruisaient, en 225 écoles, 41.500 élèves, contre 1.194 en 7 écoles, dans le secteur officiel.

— 2° *Importance actuelle.* Aujourd'hui, après 40 ans d'occupation française, l'enseignement privé compte plus de 150.000 élèves, contre à peine 50.000 dans le secteur officiel.

— 3° *Valeur et Qualité.* Un fait suffit à démontrer la valeur de l'Enseignement privé :

« La valeur incontestable des écoles privées, écrit M. Mbida, est éloquemment prouvée par la *supériorité* des succès obtenus... De plus, je peux affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis l'année 1943, l'Enseignement officiel ne recrute principalement ses moniteurs — dont nombre sont devenus instituteurs-adjoints — que parmi des gens émanant de l'Enseignement privé, que la petitesse des soldes — faute de moyens ou de crédits — oblige très souvent à abandonner celui-ci, pour se faire engager dans l'Enseignement officiel, où des soldes plus élevées les attirent naturellement. »

Ainsi, l'Enseignement officiel ne l'emporte que grâce aux secours de l'Etat, tout comme il est arrivé dans la métropole, où l'enseignement libre est traité en parent pauvre !

— 4° *Un autre grand avantage, éminemment appréciable, supérieur, de l'Enseignement privé.* Une chose qui crève les yeux, mais que les partisans fanatiques de l'école « neutre » ne veulent pas voir, c'est que l'Enseignement libre — au Cameroun comme chez nous — ne forme pas seulement l'esprit, mais aussi, grâce à l'instruction religieuse et morale, le cœur et la volonté ! Pour tout homme qui réfléchit, il ne devrait donc pas être désavantagé, par rapport à l'enseignement neutre. Il a au moins autant de mérites que lui, pour un homme d'Etat digne de ce nom : il s'adresse à l'homme tout entier et pas seulement à l'intelligence, faculté de surface, faculté d'arrivisme terrestre, mais qui, trop souvent, laisse l'homme en désarroi devant les problèmes moraux et sociaux.

M. Mbida glorifie donc très justement l'Enseignement libre, dans les lignes suivantes :

« Il donne l'éducation morale, il enseigne à l'enfant, au jeune homme, au citoyen ses devoirs d'homme sous tous les aspects ; il illumine la conscience : choses absolument essentielles, qui forment un homme vraiment digne de ce nom et que *l'Enseignement officiel, aujourd'hui, est incapable de réaliser ou dont il paraît, du moins, se soucier très peu.* »

Comme on voudrait que ces dernières paroles que j'ai soulignées soient comprises ! Il y va de l'avenir de la France, dans tous nos pays de missions. « *C'est l'école laïque qui nous a fait perdre l'Indochine,* écrit un ancien Résident supérieur du Tonkin, *et c'est l'école laïque qui nous fera perdre le reste de l'Empire. C'est elle qui conduit au Communisme...* »

Est-ce cela que veulent les fanatiques de l'école laïque ?

Conclusion : le rapport de M. Mbida conclut très justement que l'Enseignement privé, au Cameroun, parce qu'il est le plus ancien, parce qu'il est le plus répandu, parce qu'il est le plus sain, parce qu'il est le plus français, devrait recevoir de l'Administration française une aide substantielle. Est-il juste que pour 51.245 élèves, en 1954, l'Enseignement officiel reçoive 654 millions de francs ; tandis que pour 126.508 élèves, l'Enseignement privé ne reçoive que 190 millions.

« Aucune injustice, déclare très justement M. Mbida, n'est aussi criante ni aussi révoltante... »

En vérité, si cet appel n'est pas entendu, c'est que la voix de la justice ne peut plus avoir l'audience de nos hommes d'Etat !

En terminant, je signalerai que l'année mariale a été célébrée au Vicariat apostolique de Yaoundé, d'une manière splendide. Une statue de N.-D. de Lourdes a fait le tour des Missions, de janvier à fin mars. Puis, il y a eu un Congrès marial, à Yaoundé, du 6 au 8 août. Cinq évêques, une centaine de prêtres, blancs et noirs, plus de 200 religieuses, africaines et européennes, et plus de 100.000 fidèles y prirent part ! Ordre, paix, chants, piété, communions, attention aux conférences, tout y fut admirable. On m'écrit : « Aucune dispute, aucun accident, aucune goutte de pluie » ! La journée du dimanche, 8 août, fut une apothéose. Toutes les autorités civiles et militaires étaient présentes. Les haut-parleurs fonctionnèrent à la perfection :

« ce qui permit à la foule de chanter à l'unisson des chorales bien exercées, soit en latin, soit en *ewondo*, comme seules savent chanter les foules au Cameroun. »

A la fin de la Messe pontificale, on entendit la voix du Souverain Pontife donnant sa bénédiction. Une acclamation formidable accueillit cet écho de Rome.

C'est sûrement par des manifestations de ce genre, où les âmes prennent plus de part que les corps, que la formation spirituelle de masse s'accomplit, sous le regard de Dieu et sous l'action invisible de la grâce du Christ.

III

En Afrique : l'Organisation villageoise

Je voudrais maintenant élargir mon horizon. Ce que je viens de dire ne s'applique qu'au Cameroun. Mais je trouve dans la revue *Rythmes du Monde*, un numéro entier, celui du tome II, n° 2, consacré au *Monde rural d'Afrique noire.* Je ne puis malheureusement analyser tous les articles qui s'y trouvent, mais je m'attacherai au premier de tous, qui est dû à la plume très autorisée de M. Robert Delavignette, Gouverneur général de la France d'outre-mer, et il a pour titre : *L'Organisation communale villageoise.*

L'auteur rappelle en premier lieu certains préjugés qui ont cours dans les milieux politiques parisiens. Il en est qui disent : « L'Afrique Noire est une page blanche sur laquelle on peut écrire ce qu'on veut. » Rien de plus faux. L'Afrique a ses hommes et ces hommes ont leurs traditions,

leurs coutumes, leur personnalité. D'autres disent : « Si l'Afrique noire est un monde dont les structures traditionnelles se désagrègent rapidement, l'heure est donc venue de jeter à bas ce qu'il en reste pour créer un monde nouveau, rationnel et fortement pensé !... » Et cette thèse, on le voit, est très proche de la précédente. Mais elle n'en est pas plus vraie.

« L'Afrique noire, dit M. Delavignette, n'est pas un pays vide, c'est un pays peuplé d'hommes qui ont leur dignité et qui n'accepteraient pas volontiers que, même sous le prétexte de faire mieux en Afrique que ce que l'on a pu faire de mieux en Europe jusqu'à nos jours, on vînt bouleverser leurs propres traditions sans tenir compte de leur volonté. »

M. le Gouverneur général Delavignette est tout à fait convaincu de ce qu'il dit. Il y revient plus loin et se montre aussi catégorique qu'il est possible :

« Je le répète, écrit-il, on ne fera pas l'Afrique sans les Africains, on ne fera pas l'Afrique en dehors des Africains, on ne fera pas l'Afrique avec des plans fabriqués à Paris. On ne fera pas l'Afrique sans associer les Africains à la réalisation de tous les plans qu'on peut faire à Paris. »

C'est l'évidence même. Et nos théoriciens eux-mêmes ne peuvent rien contre une telle constatation.

La première chose à faire donc c'est de se mettre bien en face de la réalité africaine. Cette réalité : la voici. Il existe en Afriquee noire française environ 84.000 villages, pour 28 millions d'habitants, mais avec une densité extrêmement faible. En France, nous avons 38.000 communes, pour 14 millions de ruraux. Un calcul très simple montre que le village africain a en moyenne 333 habitants, alors que la commune rurale française en a environ 370.

Les chiffres sont donc à peu près comparables. Mais les communes rurales françaises ne sont pas perdues dans une brousse. Elles sont pour la plupart à proximité immédiate de centres urbains, où elles écoulent leur production sans peine. Le village africain, au contraire, est dans la savane, dans la clairière ou même entièrement dans la forêt. Et il est partout le même :

« Que ce soit un village avec des toits coniques en chaume, que ce soit un village avec des toits en terrasse, que ce soit un village de petites maisons rectangulaires, comme sur la côte et dans certaines régions du sud, le village est partout représenté par le chef. »

Mais quelle est l'autorité légale de ce chef ? En ce moment, elle est discutée dans les milieux politiques parisiens. Une loi tendant à donner aux chefs de village un statut juridique a été déposée à la chambre, le 2 novembre 1951. Mais le projet n'est pas encore voté, et on a élevé contre lui l'objection suivante, toujours la même quand il s'agit des coutumes africaines : « Ce n'est pas le moment de reconnaître à des chefs coutumiers une autorité qui ne correspond plus à l'évolution générale de l'Afrique. Ce n'est pas l'heure d'asseoir par un texte de loi, des institutions qui sont sapées et qui tombent en ruine dans la plupart des régions d'Afrique. »

Peut-être, mais en attendant, il est indispensable que le village ait un représentant autorisé, et cela ne peut pas attendre. Il faut donc prendre ce qui existe, quitte à évoluer dans la suite. Il faut que le village soit dirigé. Il faut donc organiser le village africain. La chefferie traditionnelle peut donc donner de bons résultats, à condition qu'elle soit encadrée d'un *conseil de village*.

« Il faudrait ne jamais laisser un village sans conseil. Ce serait revenir d'ailleurs à une vieille tradition africaine. Car, institutionnellement, le chef de village en Afrique n'était pas un tyranneau. Quoi qu'on en dise ce n'était pas un féodal, un despote. Il avait toujours auprès de lui un contre-poids, le conseil d'anciens ou conseil de certaines catégories d'âges ».

Cette organisation du village noir serait le premier point de ce qu'on appelle, depuis l'*Unesco*, l'éducation de base. Il ne s'agit nullement, dans cette éducation, des rudiments de l'instruction, mais de l'intégration de toute la population dans un ensemble. Pour nous, catholiques, nous estimons que rien ne peut servir plus utilement cette intégration que l'action catholique. Toute une population, en effet, nous l'avons dit, au paragraphe précédent, est touchée par nos grandes manifestations catholiques et une âme commune est ainsi conférée à tout un peuple !

Mais, avec M. le Gouverneur Delavignette, nous ne nous plaçons ici que sur le terrain économique et social. L'organisation juridique du village africain sera le premier pas vers une amélioration économique et sociale. On ne peut pas fournir aux Africains des ingénieurs agronomes, des assistantes sociales, des médecins, en un mot tous les techniciens qui leur sont nécessaires, sans que le village soit d'abord solidement représenté, pour accueillir ces techniciens et leur prêter les concours nécessaires. Et il faut bien dire, il est urgent d'entrer en action. Pourquoi ? Parce que le continent noir est soumis, si l'on ose dire, au régime de la faim. Il est sous-alimenté. Il ne s'agit pas certes d'une famine généralisée et dramatique, mais d'une disette chronique.

« Il y a, dit M. Delavignette, la sous-alimentation et il y a la mal-nutrition : les gens ont peu à manger et ce peu qu'ils ont, ils ne savent pas, les malheureux, l'utiliser à plein. Il y a enfin les grandes endémies tropicales plus spectaculaires : la lèpre par exemple. »

Une action énergique et généralisée est donc nécessaire, pour la promotion économique et sociale de l'Afrique. Il faut surtout éduquer la femme africaine. M. Delavignette est très positif sur ce point. Ecoutons-le :

« Sans cette éducation des femmes africaines, il n'y aura vraiment aucune promotion sociale en Afrique. Tant que les femmes ne seront pas avec nous, tant que nous serons livrés à nos faibles forces masculines, nous n'obtiendrons aucun résultat sérieux. Les sociétés se développent par les femmes. Il y a un proverbe en France : « Les femmes font et défont les maisons. » Il faut que les femmes fassent l'Afrique nouvelle, sans quoi l'Afrique nouvelle ne se fera pas. »

Ce sont là des paroles fort importantes. Et les « réalistes », s'il y en a, parmi nos hommes politiques, feront bien de les méditer. Mais ils devront considérer aussi qu'il n'y a aucun moyen pratique et efficace pour l'éducation de la femme, en dehors de la religion chrétienne. C'est moi, bien entendu, qui ajoute cette conclusion. Elle me paraît évidente par tout ce que l'histoire des civilisations nous enseigne. Redisons toutefois que tout ce numéro de *Rythmes du Monde* consacré au *Monde rural d'Afrique noire* mérite d'être étudié avec soin.

IV

Un Saint ? Le cardinal Schuster.

En mettant un point d'interrogation au mot saint, je pense que je suis en règle avec le décret du pape Urbain VIII, concernant l'usage du mot *saint*. Ce qui est sûr, c'est que le clergé et les fidèles de Milan ont prononcé ce mot, en apprenant la mort de leur archevêque, le cardinal Schuster. Je trouve sur lui un article signé de Luis Sanz Burata, dans *Ecclesia*, la revue espagnole de Madrid, sous ce titre : *Le Cardinal Schuster, grand Liturgiste et Historien* (n° du 11 septembre 1954).

Quand sa mère, une humble et pauvre veuve, confiait son petit Alfredo, à l'âge de onze ans, aux moines bénédictins de Saint-Paul-hors-les-Murs, elle ne pouvait se douter de la brillante carrière qui l'attendait. Mais déjà une vocation monastique semblait se dessiner en lui. « Romain de naissance et romain d'esprit », telle fut la définition donnée de lui par le journal *Il Quotidiano* du 1er mars 1939.

Le petit Alfredo devint d'abord frère *Ildefonso*, à Saint-Paul-hors-les-Murs. Il était né en 1880, et à 24 ans, le 19 mars 1904, il fut ordonné prêtre. Quatorze ans plus tard, le 13 avril 1918, le cardinal Pompili lui conférait la bénédiction abbatiale. Ses nouvelles fonctions lui permettaient de s'adonner à sa science de prédilection, la sainte Liturgie en ses premières origines, ce qui comportait une connaissance approfondie de l'Histoire de l'Eglise. Il écrivit maints ouvrages érudits, qui rendirent son nom familier à tous les savants de l'univers. Le plus important fut son monumental *Liber sacramentorum*, en neuf volumes, qui fut traduit en cinq langues, et notamment en espagnol. C'est un arsenal merveilleux d'érudition liturgico-dogmatico-historique sur le Missel romain : une véritable œuvre de bénédictin ! Mais il y en a d'autres : *Les Cantiques de Sion auprès des eaux de la Rédemption ; — Le Baptême dans l'Esprit et le Feu ; — L'Eglise triomphante ; — Les Saints et le Mystère de la Rédemption*, etc.

Dans le domaine de l'histoire, il a écrit de belles pages sur les fastes de l'Eglise, de la Papauté et de son Ordre. A une date relativement récente — 1947 — il a publié, étant archevêque de Milan, une *Vie de saint Benoît*, qui a suscité l'attention universelle. Chose étrange : au moment où cet ouvrage venait d'être terminé en manuscrit, le cardinal de Milan reçut un jour la visite de Mussolini, alors en pleine déconfiture. Le cardinal le reçut amicalement, comme une âme en détresse, lui fit les honneurs de son livre, lui parla de son avenir éternel, en faisant briller à ses yeux la pérennité de la religion catholique et en lui promettant le secours de ses prières. Peu de temps après, sous les balles de Moretti et le coup de grâce du « colonel Valerio » — alias député Walter Audisio — le « duce » tombait et son cadavre, avec celui de Clara Petacci et de seize autres hiérarques fascistes, était exposé aux injures de la populace de Milan, car on l'avait apporté de Mezegra, non loin de là. Toute la nuit du 29 avril 1945 et le matin suivant, jusqu'à une heure de l'après-midi, il resta ainsi livré à la colère de la foule, jusqu'à ce que le cardinal Schuster pût obtenir que les corps fussent transportés au cimetière. Il put ainsi rendre ce dernier service à un homme contre lequel il avait eu plus d'une fois à lutter, alors qu'il était tout puissant et que l'Eglise avait à déplorer ses intrusions dans le domaine religieux.

Mais le cardinal Schuster n'était pas seulement un écrivain, un savant, un érudit de tout premier ordre. Il était aussi un orateur dont la parole chaude et profonde savait faire passer un courant de piété mystique dans les cœurs de ses auditeurs. C'était pour toutes ces raisons que le pape Pie XI, qui avait été lui-même, sous le nom d'Achille Ratti, cardinal-archevêque de Milan, l'avait choisi pour occuper ce siège fameux, le 26 juin 1929, à la mort du cardinal Tosi. Pie XI marquait ainsi une prédilection frappante. N'était-il pas lui-même Milanais d'origine. Et puis : le siège de saint Ambroise ! Le siège de saint Charles Borromée ! Ne fallait-il pas un homme de premier plan pour l'occuper dignement ? Pie XI convoqua un consistoire uniquement pour créer cardinal Ildefonso Schuster, le 15 juillet 1929, sous le titre des Saints Silvestre et Martin. Le 18, il recevait le chapeau, et trois jours plus tard — geste rarissime — le pape lui-même le sacrait évêque dans sa chapelle, la Sixtine. Son entrée à Milan fut un triomphe. Il y fut un pasteur exemplaire. Ce diocèse est l'un des plus vastes et des plus peuplés du monde. Si Paris compte, dans l'Annuaire pontifical de 1954, 3.553.200 fidèles, et Buenos Aires, 3.300.000, Milan y figure pour 3 millions. Le cardinal Schuster marche sur les traces de saint Charles Borromée, en particulier dans ses visites pastorales. Il ne parcourut pas moins de six fois entièrement son immense diocèse. Il eut la joie de célébrer, en 1938, le centenaire de la naissance de saint Charles, et, en 1940, du 27 avril au 17 mai, celui de la naissance de saint Ambroise, en présence du cardinal Caccia et de 17 prélats de Lombardie. Il fut à maintes reprises revêtu de la dignité de légat apostolique, en des Congrès importants : fêtes mariales de Caravaggio, en 1932 ; fêtes du sanctuaire d'Einsiedeln, en Suisse, en août 1934 ; second pèlerinage international de Pax Christi à Lourdes, en 1949 ; XIIIe Congrès eucharistique italien, à Assise, en septembre 1951 ; XIVe Congrès eucharistique, à Turin, en septembre 1953.

Ce fut à Assise qu'il eut cette parole : « Les bonnes lois ne manquent pas au Code de l'Eglise, mais ce qu'il nous faut, ce sont des saints, car la seule puissance que craint le diable, c'est la sainteté ! »

Comme constructeur, il put achever le séminaire de Venegono, et c'est là qu'il devait mourir le 30 août 1954. Il a édifié 25 églises nouvelles dans sa capitale, qui ne compte pas moins de 1.500.000 habitants aujourd'hui. Dans sa dernière lettre pastorale, de décembre 1952, il réclamait la construction de vingt églises de plus. Le 19 mars 1954 il célébrait son jubilé d'or de sacerdoce.

Bien des fois, d'autre part, le cardinal a élevé la voix en faveur des ouvriers, des pauvres, des mal logés. Il écrivait surtout dans le périodique italien *L'Italia*. Il eut un jour cette fin d'article :

« Nous devons comprendre qu'il ne s'agit, en fin de compte, ni de communisme ni d'anticommunisme, mais seulement d'hommes qui ont le droit d'être traités comme des chrétiens et non comme des bêtes qui rapportent ! En certains lieux, les étables « modernis-

simes » provoquent l'envie des ouvriers en leurs misérables logis !... »

Une autre fois, il signalait (février 1951), les deux millions de « trimardeurs » qui errent à travers les villages et les rues de l'Italie, et qui accusent l'Eglise de n'avoir pu leur procurer un toit, du travail et du pain :

« Un estomac affamé, disait-il, est fatalement anarchiste. En ces deux millions de trimardeurs, nous avons une sixième colonne qui est la plus dangereuse de toutes. »

Il fut le premier à interdire à son clergé d'absoudre in-extremis et d'enterrer religieusement quiconque n'aurait pas donné des signes certains de repentir pour son appartenance au parti communiste et cela dès 1947, alors que le décret du Saint-Office sur ce point n'est que du 1er juillet 1949. Il fut dénoncé avec violence par les communistes, pour violation de la Constitution, en raison de sa lettre pastorale sur les élections de 1948. Mais 79 évêques du sud de l'Italie prirent parti pour sa lettre pastorale. En 1952, il fit une enquête dans son diocèse sur les agissements protestants et il apprit que les protestants faisaient une propagande effrénée dans les milieux communistes, pour les faire abjurer. Chaque apostasie de l'Eglise catholique était payée par les sectes protestantes, jusqu'à 20.000 lire !

Le cardinal Schuster aura été un grand lutteur, un grand évêque, un grand prince de l'Eglise, et l'on dit tout bas communément : *un saint !*

V

La bienheureuse Assunta Pallotta

L'Eglise est sainte, parce qu'elle ne cesse d'enfanter des saints. En novembre 1954, trois nouveaux bienheureux ont été glorifiés par elle. Nous allons parler de deux d'entre eux et en premier lieu de la bienheureuse *Assunta Pallotta.* Je me servirai pour cela des pages qui ont été publiées par les Franciscaines de Marie, pour le centenaire marial, sous ce titre : « *Ils connaîtront que je t'ai aimée...* » L'article n'est pas signé, mais il est évidemment d'un membre de la famille franciscaine de Marie.

Assunta Pallotta naquit dans les Marches d'Ancône et elle avait, de ce seul fait, comme une parenté physique avec les saints. C'est que peu de terres ont été aussi fertiles en fruits de sainteté que les Marches. Le calendrier de l'Ordre franciscain abonde en saints canonisés et en bienheureux vénérés sur les autels, dont la légende commence par ces mots : « Il naquit dans les Marches... »

Assunta était l'aînée d'une nombreuse famille. Son père dut quitter assez tôt la terre natale, pour venir gagner la vie des siens à Force, petite cité de la province d'Ascoli Piceno. Là même, la vie était bien difficile. Très jeune, Assunta dut se livrer au dur travail de la construction. On la vit transporter des briques dans une corbeille, pour aider les maçons. C'était elle qui faisait le mortier et le présentait à l'ouvrier sur son échafaudage. Assunta avait tant de retenue et de réserve qu'elle en imposait même au patron, réputé violent. Elle aimait servir le vieux maçon Nanni, car il ne blasphémait jamais. Les fatigues de ce rude travail ne l'empêchaient pas de prier. Un jour, un orage la surprit avec Nanni, dans une maison éloignée de Force. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient songer à rentrer à la ville. La maîtresse de maison, pour qui ils travaillaient, arrangea les choses en disant :

« Toi, Nanni, tu peux bien dormir au grenier sur la paille ; quant à toi, Assunta, monte avec mes filles. »

« Merci, répondit doucement la jeune fille, je suis bien ici ! » Et, en disant ces mots, elle mit sa tête entre ses mains jointes appuyées sur la table. On vit briller entre ses doigts son chapelet. Le lendemain matin, on la retrouva dans la même position. Nanni eut toujours l'idée qu'elle avait passé la nuit à prier !

Assunta se montre constamment résolue à faire respecter ses convictions, mais également à se dompter elle-même. Elle sait sanctifier son travail. Une idée profonde est en elle : « devenir sainte ». Elle comprend que « la volonté de Dieu est notre sanctification », ainsi que l'a proclamé saint Paul. *Se faire sainte*, comment s'y prendra-t-elle ? Si pauvre, astreinte à des travaux si durs pour aider les siens, peut-elle songer à entrer dans la vie religieuse ? Elle s'abandonne à la Providence, et elle évite de se tourmenter et de choisir. « Pense à moi, je penserai à toi », disait un jour Notre-Seigneur à sainte Catherine de Sienne. Notre-Seigneur montra bien qu'il s'occupait d'Assunta. Un prélat charitable promit de s'occuper d'elle. La solution allait bientôt se présenter. Assunta était née le 20 août 1878. La voici qui va avoir vingt ans révolus. Le 3 mai 1898, elle part pour Rome. Peu après son arrivée, elle est admise chez les Franciscaines de Marie, en qualité de sœur converse. Elle ne cherche ses moyens de sanctification que dans sa règle. « La pratique de la Règle, allait dire saint Pie X, c'est la sainteté ! » Assunta en était plus convaincue que nulle autre, dans sa communauté.

S'oublier elle-même, travailler pour Jésus et son Eglise, s'imprégner de l'esprit de sa règle, telles furent ses constantes préoccupations. La fondatrice Mère Marie de la Passion vivait encore. Assunta buvait à la source de sa féconde pensée. « Ce ne sont pas les choses elles-mêmes qui ont du prix, disait la pieuse supérieure, mais l'amour qui les accomplit ».

Et encore : « Dans la mesure où l'âme s'anéantit dans l'amour de son Dieu, le Seigneur habite en elle. Oh ! ceux qui comprendraient cette vérité, même dans l'obscurité de la vie cachée, combien leur action serait féconde sur la terre ! »

Et tout près de Mère Marie de la Passion, l'humble Assunta réalise ce que ses enseignements lui prêchent. L'amour de Dieu sera son secret, sa loi, sa force. Aimer Dieu ! Pourquoi ? Parce qu'il est Amour, parce qu'il est *L'Amour !* Tout simplement. Aimer est l'acte divin par excellence. Celui qui aime imite Dieu et peu à peu, selon le beau mot de S. Jean de la Croix, « l'Aimée se transforme en son Aimé ! » Le cardinal Salotti, qui a écrit la vie d'Assunta, résume tout en ce mot : « Pour elle, travailler c'était aimer ! » A Rome d'abord, puis au noviciat de Grottaferrata, on l'entendra répéter : « *Pour Jésus !* » Dans la souffrance et l'épreuve, elle n'aura qu'un mot ; « *Comme Jésus veut !* » Après sa mort, on trouvera un pacte ré-

digé par elle, un pacte stipulé avec son Dieu, et il se terminait par ces mots :

« *Faire tout pour l'amour de Jésus, ceci je voudrais le signer de mon sang.* »

On l'avait chargée de la basse-cour. Tout lui était bon, car, disait-elle humblement : « J'ai été accueillie par charité ». Mais entre elle et son Jésus se déroulait un dialogue mystérieux, dont on ne pouvait saisir un pâle reflet qu'en la voyant, à genoux devant l'ostensoir, au cours de son adoration quotidienne.

« Elle était immobile, les yeux fixés sur l'ostensoir et elle paraissait contempler sans voiles la divine Présence : « Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu ! »

Au cours de l'année 1900, la nouvelle du massacre de Tai-yuan-fou parvint à Rome. Le noviciat reçut les premières ondes du frisson d'enthousiasme qui traversa toute la Congrégation, à la pensée des glorieuses martyres de Chine. Assunta fut de celles qui entendirent la lecture de la lettre rédigée par la vénérée Fondatrice à cette occasion. Cette lettre se terminait par ces lignes :

« Il semble qu'un peu de sang de nos chères martyres sera l'héritage de toutes leurs sœurs fidèles, qui sauront s'approprier ce trésor. Que ce sang, mêlé à celui de Jésus, fasse germer parmi nous les lis et les hermines ! »

Le 8 décembre suivant, alors que l'atmosphère d'héroïsme créé par ce glorieux épisode des missions subsiste encore, un bon nombre de postulantes vont revêtir le saint habit. Sept d'entre elles recevront les noms des sept victimes tombées en Chine. Assunta est du nombre. Et c'est elle surtout qui sera appelée à marcher sur les traces des héroïnes que toutes admirent et vénèrent.

Pour le moment, elle continue à s'enfermer dans son humilité. Un an plus tard, elle est envoyée à Florence, où la maison des Franciscaines est en voie de fondation et où elle se rend utile de toutes sortes de manières. C'est à Florence qu'on lui demanda un jour :

— Quel est votre pays d'origine ?
— Les Marches !
— Les Marches, c'est la terre des saints !
— Oui, Mère générale me l'a dit aussi et elle a ajouté que je devais devenir sainte.

Elle disait cela très simplement, mais avec une conviction profonde et inébranlable. On l'entendait parfois dire à ses compagnes de travail : « *Tout pour le ciel !... Nous sommes venues ici pour devenir des saintes !* »

Il y avait bien peu de temps qu'Assunta avait prononcé ses derniers vœux quand on demanda de Chine des religieuses pour se consacrer au soin des lépreux. Assunta fut du nombre des partantes. Elle était désignée précisément pour faire partie du second groupe dont la tâche serait de relever l'œuvre de la bienheureuse Marie-Hermine de Jésus et de ses compagnes, massacrées en Chine. Plus que jamais, elle redisait : « *Comme Jésus veut !* »

Son groupe partit de Naples, le 19 mars 1904. Le voyage fut long et pénible, d'abord sur mer, puis à travers les vallées et les montagnes chinoises. Assunta n'arrivait que le 21 juin, après trois mois, à Tong-eul-kéou, au cœur de la province du Chan-si. Là se trouvait un orphelinat peuplé d'environ 400 orphelines. On n'était pas loin de Tai-yuan-fou, capitale de la province. Sœur Assunta assuma le travail de la cuisine, dans lequel elle était aidée par les plus grandes des orphelines.

On savait bien que sœur Assunta continuait à faire ce qu'elle avait toujours fait jusque-là : aimer Jésus et lui gagner des âmes par son travail et par la prière. Mais nul ne pouvait deviner qu'elle était déjà mûre pour le ciel. Voici pourtant que l'appel de l'Epoux se fait entendre. Après un hiver rigoureux, le printemps de 1905 se montre dur pour la petite communauté. Une épidémie de typhus s'abat sur la maison. Sept religieuses sur onze sont touchées et cinq vont succomber en 40 jours. Assunta sera la quatrième. Elle s'alite, le 19 mars, un an jour pour jour après son départ de Naples. Dans la chambre voisine de la sienne, une jeune religieuse se meurt. Assunta aussitôt demande la permission d'offrir sa vie en échange de celle de sa compagne.

« Si elle guérit, dit-elle, elle pourra faire tant de bien, tandis que moi, je ne serai pas une grande perte !
— « Laissons faire la volonté de Dieu », lui est-il répondu. »

« Comme Jésus veut ! » murmure-t-elle une fois de plus. La maladie dura 19 jours, qui furent 19 jours de souffrance et d'agonie. Dans son délire, sœur Assunta n'a qu'un mot qui échappe à son inconscience et qui révèle le désir profond de son cœur : « Eucharistie ! Eucharistie ! » s'écrie-t-elle en chinois. Le 7 avril 1905, enfin, au coucher du soleil, Assunta rend le dernier soupir.

Mais alors, il se produit une chose extraordinaire. On savait bien qu'elle était, qu'elle avait toujours été une religieuse modèle. Mais comment les regards humains pourraient-ils discerner son degré de perfection, mesurer la hauteur de sa sainteté, de sa ressemblance au divin Epoux ? Si Dieu ne parlait par des faits inattendus, inouïs, nul ne le saurait ! Nos frères protestants n'admettent pas le culte des saints. C'est qu'ils n'ont jamais étudié de près les manifestations surnaturelles au moyen desquelles Dieu glorifie ses saints, et révèle ce qu'il y avait en eux de plus secret, de plus inaccessible à l'observation humaine.

« Vingt minutes avant que la petite Sœur expire, un parfum mystérieux, indéfinissable, inonde la chambre et se répandra bientôt dans toute la maison. » Ce sont, dira un jour le Souverain Pontife Pie XI [3] des éclaircies du ciel qui s'ouvre sur cette misérable terre, pour laisser entrevoir quelque chose des splendeurs infinies où la gloire éternelle couronne les grâces divines et les fidèles coopérations humaines... »

Une joie extraordinaire se propagea à cette nouvelle dans tout le voisinage et changea en triomphe les funérailles de la petite religieuse. Les chrétiens de Tong-eul-kéou étaient accourus, les 400 orphelines formaient le cortège d'honneur. Au retour de la cérémonie, le peuple demanda à entrer au couvent, pour respirer le parfum qui durait encore. On fit droit à ce désir. L'enthousiasme transportait tous les cœurs. Deux jours plus tard, une religieuse pouvait écrire :

« Nous avons continuellement des pèlerins ; tous sont édifiés des vertus de notre sœur Assunta.., tout

[3] Allocution du 28 février 1932, à la lecture du Décret d'héroïcité des vertus d'Assunta Pallotta.

en respirant cette brise du ciel qui souffle autour de nous et embaume notre maison depuis trois jours. »

Le bruit de cette merveille se répandit rapidement en Asie, en Europe, en Amérique. Il y eut de nombreuses conversions de païens, des guérisons miraculeuses. La tombe de Sœur Assunta devenait un centre de pèlerinage, tout comme celle de son aînée de peu d'années, Thérèse de Lisieux. Elle était morte, en pleine force, à l'âge de 27 ans à peine. Marguerite de Felcourt aurait pu la joindre aux délicieux portraits qu'elle a groupés sous le titre : *Les Saints enfants* [4]. Très vite, on pensa à introduire sa cause. Le 23 avril 1913, en effet, c'est-à-dire 8 ans après sa mort, son corps fut exhumé, par ordre de Mgr Massi, Vicaire apostolique du Chan-si septentrional et en présence des pères délégués par lui. Le corps fut retrouvé intact. Six jours après l'exhumation, il fut transporté, à la demande de l'évêque, à Tai-yuan-fou. Là il resta exposé, dans la chapelle du cimetière chrétien, près d'un mois. Loin d'être atteint par le contact de l'air, il n'en devint que plus souple.

« La couleur du visage, écrivait-on, est jaune foncé, semblable à celle de l'ivoire antique ou du vieux parchemin, dont elle présente un peu la consistance. La peau est intacte ; les cheveux ont leur couleur naturelle et tiennent encore. Les yeux, le nez, les oreilles sont bien conservés, les lèvres entières sont légèrement entr'ouvertes et laissent voir les dents blanches et régulièrement plantées. Les muscles de la face ont subi une notable diminution de volume, mais ont conservé au visage l'harmonie de ses lignes et l'expression presque naturelle. Le squelette semble bien conservé, les articulations sont rigides, signe évident que les ligaments articulaires existent ; le système musculaire est atrophié mais encore notablement représenté. Les mains sont jointes dans l'attitude de la prière et les ongles, tant des mains que des pieds, sont encore enracinés. Avec une seule main placée sous le dos, on soulève très bien le cadavre sans péril pour sa conservation, comme s'il était d'une seule pièce. »

Tel était le rapport du médecin chargé de procéder à la reconnaissance du corps, et dont la relation fut envoyée à la Postulation de la cause. Celle-ci toutefois ne fut officiellement « introduite » qu'en 1923. Elle vient d'aboutir ! C'est bien le cas de dire avec notre article : « *Ils connaîtront que je t'ai aimée !...* »

VI

Le bienheureux Jean-Martin Moye

C'est au *Bulletin de la Société des Missions étrangères de Paris*, publié à Hong-Kong, novembre 1954, et à l'article de M. H. Monjean, ainsi qu'à l'*Enciclopedia cattolica* que je vais emprunter les détails qui suivent, sur la carrière apostolique du Bx Jean-Martin Moye.

Il naquit à Cutting, aujourd'hui, au diocèse de Nancy, le 27 janvier 1730. Il fut ordonné prêtre le 9 mars 1754 et se dévoua au ministère paroissial dans son diocèse, qui était celui de Metz. Il y fonda, le 14 janvier 1762, la Congrégation des Sœurs de la Providence, pour assurer l'instruction *gratuite* des enfants dans les villages perdus de son diocèse. Mais Jean-Martin Moye ne peut se contenter d'un ministère paisible. Il songeait aux missions de Chine, qui commençaient à attirer les grands cœurs et les grands courages. En 1769, selon l'*Enciclopedia*, ou en 1771, d'après notre Bulletin, il vient à Paris. Il se présente à l'Institut naissant des Missions étrangères et demande son admission. Ce n'est plus un novice cependant. Il a 41 ans et il a derrière lui une œuvre qui compte. Mais il appartient à cette classe du XVIIIe siècle, qu'on a pu appeler les « rudes saints ». Il est de la famille spirituelle d'un Jean Eudes et d'un Grignion de Montfort. C'étaient des gens qui ne badinaient pas avec la sainteté ! Pas de demi-mesure avec eux ! Jean-Martin Moye leur ressemble d'abord par cette note qu'on retrouvera chez un Curé d'Ars, une austérité effrayante, des mortifications qu'il ne consent à atténuer que par obéissance et sur de véritables sommations de ses supérieurs. Il est parti, comme il le désirait, pour la Chine. Il y a rejoint Mgr Pottier, Vicaire apostolique du Sutchuen. A peine arrivé, Mgr Pottier le nomme son provicaire. Puis il lui confie un vaste district, au Sutchuen oriental. Là il peut s'en donner à cœur joie, en fait de pénitences. Mgr Pottier, parlant de lui, écrit le 14 septembre 1775, à la procure de Macao :

« L'ouvrier qui y travaille — dans le district qu'avait occupé jadis M. Alary, à qui cette lettre est adressée — est d'un zèle infatigable, mais est-il aussi discret ? Je suis trop éloigné pour en juger. Il ne se repose ni l'été ni l'hiver et est continuellement en course. Sa vie et sa santé est la chose à laquelle il fait le moins attention. Un missionnaire, dit-il, ne peut vivre longtemps. Aussi viens-je d'apprendre qu'il a été très dangereusement malade et peu éloigné de la mort... Je ne pense pas qu'il puisse véritablement vivre longtemps et j'attends avec impatience l'arrivée de M. Devaut, qu'on nous fait espérer, ou d'un autre, pour diviser avec lui une partie de ses sueurs. »

Mais Moye n'était pas seulement un homme de vie active intense. Il était bien plutôt — et les *activistes* de notre temps ne devraient pas l'oublier — un homme d'oraison, dont la vie intérieure ne connaissait pas de relâche. La lettre qu'il écrit, en 1786, à M. Descouvrières, va nous le faire connaître sous cet aspect capital :

« Je prie Dieu pour vous, comme je vous l'ai promis ; je suis toujours porté à purifier, régler, pacifier, détacher mon intérieur, car si notre intérieur est bien réglé et mis dans un état de paix, de liberté, d'humilité, de charité, le reste de notre vie, de nos actions, partant d'un bon principe, s'en ressent. Mais si l'homme intérieur est dévasté ou altéré par quelque passion ou mouvement déréglé, cela influe dans nos actions, nos paroles, notre conduite... *De corde exeunt...*

Ne pouvant entrer dans le détail d'une vie aussi chargée et mouvementée, il nous suffira d'avoir montré en ce nouveau bienheureux un « géant » de la mortification et de l'oraison, en même temps que de l'action.

On a pu le considérer comme un précurseur de l'Œuvre de la Sainte Enfance, par l'application particulière qu'il montrait à baptiser les enfants de païens en danger de mort, et surtout en raison d'un appel intitulé *Avis aux âmes charitables d'Europe*, leur recommandant cette œuvre, en date du 7 octobre 1779. Il formait ses chrétiens indigènes à des exercices de piété et à des pratiques ascétiques intenses. Il avait cette idée juste qu'il faut beaucoup demander aux vrais chrétiens, ne pas leur prêcher une sainteté au rabais !

[4] Editions de la Table ronde, 1954.

Il fonda également en Chine un Institut de « Vierges chrétiennes », imité des Vierges de l'Eglise primitive, pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse féminine. Et cette institution est restée florissante jusqu'à nos jours. Il écrivit de nombreux ouvrages de piété en chinois, et il en est qui sont encore en usage. Mais au bout de 13 ans d'un apostolat épuisant, il se vit contraint de demander son retour en France. Arrivé à Paris en 1784, il obtint de se retirer dans sa chère Lorraine. Il s'y adonna aux prédications populaires et à la direction de ses Sœurs de la Providence. La Révolution française ne réussit pas à ralentir son zèle. Pour sauver son Institut des Sœurs, il émigra avec un groupe d'entre elles à Trèves, en 1791. Et ce fut là que deux ans plus tard, le 4 mai 1793, alors qu'il se prodiguait dans une épidémie de typhus, qu'il fut rappelé à Dieu. Sa cause de béatification fut introduite le 14 janvier 1891. Le Décret de l'héroïcité des vertus fut rendu le 21 mai 1945. Et enfin, le voici placé sur les autels.

Parmi ses écrits, il faut signaler : *Le Dogme de la Grâce* (2 vol. Nancy, 1774) ; *Relation de ce qui m'est arrivé en Chine pendant dix ans* (1784, écrit conservé en manuscrit aux Archives des Sœurs de Portieux, fondées par lui). Sa vie a été écrite par J. Marchal, Paris, 1872. L'intention de M. H. Monjean, dont le travail attend une suite, paraît être de serrer de plus près, à son sujet, la vérité documentaire et historique. « La vie du Bx Moye, dit-il, telle qu'elle apparaît dans les documents contemporains, est plus belle qu'elle ne l'est dans les biographies existantes, car elle est plus humaine et plus vraie. »

Nous en tomberons tous d'accord !

VII

Congrès national en Chine

M. Léon Trivière, des Missions étrangères, à Hong-Kong, est constamment en observation au sujet de ce qui se passe en Chine communiste. Son principal souci est d'informer l'Europe de ce qui se fait réellement là-bas. Il a publié dans le *Bulletin* déjà cité de nov. 1954, une étude dont il m'avait envoyé les bonnes feuilles, sous le titre *A Propos du Congrès national chinois*. Son but est de répondre « à la propagande insolente » que font les communistes chinois à l'occasion de leurs élections au suffrage soi-disant universel. Au Congrès national, ont pris part plusieurs prêtres et laïcs de l'« Eglise catholique réformée », dont le Vicaire général de l'archidiocèse de Nanking, le R. P. Li Wei-kuang, excommunié par Rome, lequel est député de la province du Kiangsu. On ne saurait trop déplorer que beaucoup de naïfs se laissent duper par cette propagande et qu'un homme intelligent tel que M. Attlee se soit prêté, par calcul politique, à ce jeu de la diplomatie communiste. Ce que M. L. Trivière croit pouvoir démontrer péremptoirement c'est ceci :

« — que les élections chinoises « au suffrage universel » furent une vaste fumisterie ;

— que l'Assemblée nationale est utilisée par les communistes, comme un magnifique moyen de propagande, tant à l'usage interne qu'à l'usage externe ;

— que ceux-là se sont fait illusion qui ont cru au côté « social » de la Réforme agraire — notamment certaines publications catholiques françaises ;

— que ceux-là encore se font illusion qui croient à telle déclaration de M. Attlee disant que le gouvernement chinois est basé sur la classe paysanne et travaille pour elle ;

— que la suppression de la petite bourgeoisie et de la bourgeoisie nationale, ralliée à la coalition anti-Kuomintang, est décidée par les communistes et est en cours d'exécution, et qu'il y a là de quoi faire réfléchir les « progressistes » et les « ralliés », ainsi que les industriels et les commerçants du Sud-Est asiatique. »

Voyons donc les faits.

Le 15 septembre 1954 s'est ouvert à Pékin le « *Congrès Populaire Panchinois* » ou *Assemblée nationale*, formée de 1226 députés dont 1196 de l'intérieur et 30 de l'extérieur — aucun de Formose.

D'après les déclarations déjà anciennes — 1940 — de Mao Tse-tung, l'assemblée devait être élue au suffrage universel :

« Un système d'élection au suffrage universel, disait le texte de Mao Tse-tung, sans distinction de sexe, religion, propriété et éducation, doit être pratiqué, et le gouvernement élu doit exprimer la volonté du peuple et être en parfaite conformité avec la Nouvelle Démocratie. »

En fait, les premières tentatives, sur des terrains limités, d'élections de ce genre ont abouti à un tel déluge de critiques et d'accusations contre le régime communiste, que les élections furent d'abord retardées d'un an, et ensuite pratiquées sur des bases toutes différentes. Il y a eu des *exceptions*, des *exclusions*, en si grand nombre, que « seuls ont le droit d'élire ou d'être élus ceux qui sont dignes de faire partie du peuple ». Et sont privés du droit de vote, tous ceux qui ne se sont pas encore « rachetés » par leur comportement politique et jugés « dignes » d'être admis dans la société marxiste.

Notons bien que les élections effectuées à la suite de cette « épuration » préalable, se font à 4 degrés : les villages élisent les délégués aux congrès des bourgs, ceux-ci élisent des délégués aux congrès provinciaux, et ces derniers élisent enfin les députés à l'Assemblée nationale.

Les élections, à tous les degrés, furent, comme dans tous les pays communistes, des *élections dirigées*. On a pu aboutir à des résultats comparables aux chiffres étonnants que l'on nous cite en Russie communiste. Ainsi, sur les 28 députés de Pékin, 9 ont obtenu 100 % des voix, 13 ont eu 99,81 % ; 3, 99 62 % ; 2, 99,44 % ; 1 descendit à 99,25 %, ce qui veut dire que sur 539 suffrages, il n'en eut que 535 !

Quand on nous dit — Attlee — que la démocratie chinoise est basée sur la classe paysanne, on se moque des chiffres, ce qui est une bonne manière de se moquer du monde. En effet, il y a eu à l'Assemblée nationale 1 député pour 800.000 paysans, alors qu'il y a 1 député pour 100.000 citadins. Cela veut dire que le paysan ne vaut qu'un huitième du citadin, c'est-à-dire de l'ouvrier ! Teng Hsiao-ping, chargé par le gouvernement d'expliquer les élections, ne s'en cache pas. Il a déclaré, en effet, le 11 février 1953 : —

« Cette disposition de la loi reflète le rôle de direction que joue dans l'Etat la classe ouvrière, au moment où la nation marche vers son industrialisation. Elle est

pleinement nécessaire et correcte et correspond parfaitement à notre système politique et aux conditions actuelles. »

En somme, les communistes chinois se sont appuyés sur la classe paysanne, pour conquérir le pouvoir, mais ils s'appuient sur la classe ouvrière pour le conserver et le consolider. Il s'agit d'arriver au *socialisme d'Etat*, pour industrialiser le pays et socialiser tous les moyens de production. En pratique cela signifie : 1° suppression de la petite bourgeoisie et de la bourgeoisie nationale, dont on évalue les effectifs à environ 5 millions de personnes ; 2° la socialisation de l'industrie et du commerce.

Au terme de cette évolution, les petits capitalistes se trouveront réduits au rang d'employés ou de simples ouvriers, dans leurs propres entreprises socialisées, en tout cas noyés dans la masse ouvrière.

Dans le même temps, on poursuit la socialisation de l'agriculture et de l'artisanat rural. Pour cela, on organise des « *associations d'aide-mutuelle* », formées de 5 à 10 familles paysannes, restant propriétaires, mais *mettant en commun leur travail*. Au-dessus de ces groupements de base, on crée des « *coopératives de production agricole* », dans lesquelles les paysans mettent en commun non plus seulement leur travail, mais leurs terres et leur outillage (instruments et animaux de trait). Enfin on tendra à la création des « *Fermes d'Etat* », stade supérieur de la socialisation de l'agriculture.

Au 1er janvier 1954, d'après le Bureau des statistiques national, il y avait déjà 43 % des paysans des deux premières organisations. Chu-en-laï a annoncé que ce nombre s'élèverait à 60 % au 1er janvier 1955, qui n'est pas loin. Le nombre des coopératives de production agricole s'élève déjà à 14.900 groupant 275.000 familles paysannes. Le nombre des Fermes d'Etat est de 2.340, dont 59 mécanisées.

Mais la situation générale est loin d'être satisfaisante. Il est évident que les paysans chinois ne se donneront véritablement qu'à ceux qui leur fourniront à manger. Or, « les gens des campagnes, selon des rapports des 28 août et 3 septembre 1954, n'ont pas de quoi manger et ne peuvent pas quitter le pays ». Ils ne le peuvent pas, parce qu'on a stoppé par la force l'exode vers les villes. Il s'ensuit que « certains ouvriers des villes dont le standard de vie est bien supérieur à celui des paysans, économisent chaque mois sur leur salaire pour soutenir leurs parents de la campagne, pauvres et miséreux ». Combien de temps cela durera-t-il ? La situation alimentaire de la Chine est précaire, comme elle l'a toujours été. Mais les théoriciens qui sont à la tête du régime n'en ont cure. Quel est donc leur but ? L'un d'eux, Liu Shao-ch'i, l'a fort bien dit en 1950 (14 juin) :

« Le but de la réforme agraire n'est pas de donner des terres aux paysans pauvres ni de soulager leur misère ; cela, *c'est un idéal de philanthropes mais non de marxistes...* Le vrai but est la libération des forces agricoles du pays : hommes, terres, matériel, par l'abolition de la propriété féodale, afin de développer la production agricole et d'ouvrir la voie à l'industrialisation du pays. »

Cette forte distinction entre *l'idéal philanthropique* et *l'idéal marxiste* est tout à fait concluante, et elle permet de voir ce qu'il faut penser de la récente déclaration de M. Attlee :

« Je crois que le paysan a obtenu un gouvernement qui fait quelque chose pour lui, qui s'intéresse à sa prospérité et qui s'appuie sur la confiance de la population paysanne. » (*Times*, du 20 sept. 1954).

En réalité, la classe paysanne fut appelée à supporter la révolution, de 1927 à 1949. Mais elle est aujourd'hui reléguée au second plan, en attendant que les paysans soient tous réduits à la situation d'ouvriers agricoles, au service de l'Etat seul propriétaire !

VIII

Mœurs des Requins

Aucun de mes lecteurs ne sera tenté de chercher un lien quelconque entre les *mœurs communistes chinoises* et les *mœurs des Requins*. Une Causerie sur les Revues a de ces rapprochements totalement fortuits. Cette fois, nous ouvrons une revue scientifique : *Science et Avenir* de nov. 1954, et nous y trouvons un article d'Alain Mesnil intitulé : *Les Mœurs étranges des Requins*. L'auteur estime que si les Requins ont mauvaise réputation, ils sont meilleurs ou moins terribles qu'on ne le pense communément.

« Un requin, écrit-il, est un « mangeur d'hommes » ; personne n'en doute, c'est une certitude absolue. En fait cette opinion est fausse en majeure partie. »

Il existe des espèces de Requins dangereuses, notamment le Requin blanc (Carcharodon carcharias), qui est le plus redouté de tous.

« Ouvrir son estomac est bien souvent une opération qui conduit à la plus grande stupéfaction, car on découvre soudain un ensemble hétéroclite, où peuvent se mêler, à des restes humains quelquefois, des boîtes de conserves, des poissons de toutes catégories, des tortues avec leur carapace, etc. »

Voilà qui est assez macabre ! Mais il y a encore les « Requins marteaux » (Sphyrna zygæna), les « peaux bleues » (Carcharinis glaucus) et « le Requin tigre » (Carcharinus commerconnii). Ces espèces qui sont de grande taille fréquentent surtout les mers tropicales.

Une chose est sûre, c'est que les Requins sont attirés de très loin par l'odeur du sang. Si un pêcheur se blesse, ou même fait couler dans la mer le sang d'une de ses prises, immédiatement les requins accourent de toutes parts.

« Il est vraiment extraordinaire de voir à quelle vitesse les squales apparaissent dès que le sang est répandu sur l'eau. Leurs organes des sens sont d'une sensibilité considérable, presque tout leur corps, et en particulier la tête, étant couvert de trois sortes d'organes sensoriels ; les ampoules de Lorenzini, appréciant les variations de pression hydrostatique, les canaux sensoriels, percevant probablement les vibrations du milieu, et les cryptes sensorielles, goûtant (au même titre que notre sens du goût) les substances sapides. »

Les requins sont guidés par ces impressions beaucoup plus que par les yeux, qui ne leur servent qu'à courte distance de leur proie. Les requins se distinguent par deux traits remarquables : 1° leur vitesse de déplacement. On a pu calculer qu'un requin est capable de soutenir assez longtemps l'allure de 40 km à l'heure. Mais il peut atteindre 70 km à l'heure. Et il lui suffit, pour

cela, d'une puissance 13 fois plus faible, par kg, que le modèle analogue d'un sous-marin construit à la même taille que lui, tant il est vrai que les œuvres de la nature sont plus parfaites que les nôtres !

Mais il ne faudrait pas croire que les requins sont constamment en train de sillonner les mers pour établir, comme nos cyclistes ou automobilistes, des « records ». Ils laissent cela aux humains. La plupart du temps, ils sont nonchalants, se déplacent lentement, à la recherche d'une proie, ou même se camouflent pour rester immobiles à l'affût. Mais dès qu'ils aperçoivent une proie, ils foncent avec le maximum de vitesse. Cela dure quelques secondes au maximum et le drame est joué.

2° Le second trait, c'est leur dentition. Elle est formidablement impressionnante : la gueule, située à la face ventrale et en arrière du museau très effilé de l'animal, est un vaste trou blanchâtre, dont le contour est hérissé d'une multitude de dents, qui s'imbriquent les unes dans les autres et se chevauchent de façon à ne laisser aucun espoir de leur échapper, quand on est happé par elles ! Ces dents par ailleurs sont si coupantes, que, même dans le cas où l'on aurait devant soi une mâchoire de requin naturalisé, il est aussi dangereux de passer la main sur sa dentition, que sur le tranchant d'un couteau bien aiguisé ! Enfin, ces dents qui s'usent vite en travaillant, sont constamment renouvelées par des dents jeunes qui remplacent les anciennes, de sorte que la dentition est perpétuellement « au point ».

Après avoir signalé que les requins, peu semblables en cela aux autres poissons, s'accouplent et sont soit ovipares, soit ovovivipares, soit même vivipares, comme des mammifères, il nous faut dire l'usage que l'industrie humaine a réussi à faire de ces animaux qu'on pêche soit à la ligne, soit au filet.

L'une des parties les plus précieuses du requin est sa peau. Il est vrai qu'il faut la soumettre à un tannage spécial et faire disparaître les écailles placoïdes dont elle est revêtue. L'industrie américaine y est parvenue et elle tire de cette peau un produit de luxe qui se vend de 40 à 60 % plus cher que le cuir de veau.

« Ce produit est d'une robustesse à toute épreuve tout en conservant une remarquable souplesse. Il est recherché dans la maroquinerie, l'ameublement, pour la fabrication de chaussures à peu près inusables et d'articles de voyage. »

De plus, le foie des requins est très recherché pour son huile et pour la production des vitamines A. Ce foie est très volumineux : 1/10e du poids total de l'animal, ce qui est énorme. Et il produit de 30 à 50 % de son poids d'huile.

Enfin, en Extrême-Orient surtout, on goûte particulièrement la chair des « ailerons blancs » des requins, c'est-à-dire les nageoires dorsales, et aussi des « ailerons noirs », qui sont les nageoires pectorales. On les fait sécher. On en fabrique alors des galettes, qui sont vendues sur les marchés asiatiques, et le reste sert à confectionner des soupes dont sont friandes les populations orientales. La chair de certains requins, surtout des « mangeurs d'hommes », est également comestible, mais elle est peu appréciée, prend très vite une odeur ammoniacale, assez semblable à celle que donne une raie pas très fraîche. Pourtant, salée et séchée, on la vend, en cas de pénurie, comme ersatz de morue. Tous les résidus de requin sont ensuite réduits en farine pour la nourriture des animaux, ou comme engrais. Le rendement industriel des requins rappelle donc celui des baleines et il est loin d'être négligeable.

IX

L'explication des tremblements de terre

L'univers civilisé a été profondément ému, en en ces dernières semaines par les tremblements de terre qui ont effroyablement ravagé la région d'Orléansville. Et l'on n'a pu manquer, à cette occasion de se rappeler les séismes qui ont bouleversé, en été 1953, les îles grecques. Juste au moment où la terre tremblait à Orléansville, le Congrès mondial des géophysiciens s'ouvrait à Rome. Les savants ont donc confronté leurs théories sur l'origine des tremblements de terre, et la revue *Avenir et Science*, au même numéro qui vient de nous parler des requins, nous offre un article de Paul Mauvan intitulé *Les causes des tremblements de terre d'Orléansville et des îles ioniennes.*

En voici les données essentielles.

On a calculé, par des méthodes astronomiques, que la densité globale de la planète Terre est de 5,53 et comme la densité moyenne des roches que l'on peut étudier en surface ou à faible profondeur n'est que de 2,7, il s'ensuit que la densité de l'intérieur est notablement plus élevée ! Les géo-physiciens sont d'accord pour admettre que les couches profondes de la croûte terrestre sont pâteuses. En dessous des roches de surface ou de faible profondeur, il se trouve un *magma lourd*. Si ce magma commence pas trop loin de la surface, *la pesanteur*, dont la moyenne est de 9,81 centimètres par seconde, ce qu'on est convenu d'appeler 981 *gals* — en l'honneur de Galilée — est un peu plus haute, c'est-à-dire qu'elle présente une anomalie positive. Si, au contraire, le magma commence plus bas, l'anomalie est négative. Les anomalies peuvent s'échelonner entre 150 milligals en-dessus et 200 milligals en-dessous de la moyenne.

Mais comment expliquer que le *magma lourd* intérieur puisse soulever ici et là des pans entiers de continent superficiel, de façon à se rapprocher de la surface, tandis qu'ailleurs il s'en éloigne ? Tout le problème des tremblements de terre semble se rattacher à cette question. Pour le résoudre, les géophysiciens sont conduits à admettre, au sein du magma, ce qu'ils appellent des *courants de convection.* De même que l'eau d'un système de chauffage central circule sans le secours d'aucune pompe en raison des *courants de convection* que les différences de température y établissent, de même de lents mouvements de convection peuvent et doivent se produire au sein du *magma pseudo-liquide* qui occupe le centre de la terre. En effet notre planète n'est pas chauffée de la même manière sur toute sa surface. Il y a des parties chaudes et des parties froides, en surface, et par suite aussi à l'intérieur. Fatalement, des courants doivent circuler dans la masse plastique du magma pour gagner le plafond plus froid que nous occupons en surface. Mais quand une élévation se produit d'un côté, il y a un abaissement du côté voisin. Il y a donc des endroits où le magma monte, d'autres où il des-

cend. Dans le premier cas, l'écorce est soulevée, dans le second, elle tend à s'affaisser. C'est à l'ensemble de ces mouvements que sont dues nos montagnes et nos vallées. L'*orogénie* ou science de la formation des montagnes n'admet plus qu'il s'agisse d'un plissement analogue à celui d'une pomme qui se dessèche. Elle se rattache à l'explication que nous venons de résumer. Le soulèvement des montagnes serait donc dû à l'action des courants ascendants du magma. La formation des cuves océaniques et des synclinaux géographiques serait due au contraire à des courants de succion, mais ces mouvements du magma ne dépasseraient pas l'ordre d'*un centimètre par an !* Cela ne les empêche pas d'arriver de temps à autre à des « cisaillements », entre courants ascendants et courants descendants du magma, qui sont capables de provoquer les catastrophes que sont nos tremblements de terre. Il est des régions qui sont particulièrement soumises à ces « cisaillements », ce sont les régions où les courants du magma sont d'ordre contraire : régions de l'île de Hondo, au Japon, — de Java, — de Sumatra, — régions de la mer Egée, où les îles sont des restes de continents effondrés, — régions côtières de Sicile, de Portugal, d'Algérie.

Il faut admettre aussi que les courants du magma peuvent parfois *s'inverser*. Après avoir monté, ils redescendent, et cela par saccades, qui sont sources de séismes. Malheureusement, on ne peut prévoir et encore moins prédire ce qui arrivera en telle ou telle région :

« Nous établissons formellement, conclut notre article, que telle zone est sujette à des séismes, et nous ne nous trompons pas ; mais, dans l'état actuel de nos connaissances, le facteur temps nous échappe complètement. L'heure de la catastrophe reste le secret jalousement gardé des génies malfaisants qui se livrent combat dans la fournaise des Enfers. »

Nous n'avons pas besoin de dire que cette dernière image — quelque peu romantique — n'a avec la théologie scientifique, que des rapports assez lointain !

X

Missionnaires du grand nord

La revue *Hommes et Mondes* de nov. 1954 a voulu donner à son n° 100 un aspect sortant de l'ordinaire. Elle y a donc groupé de nombreux articles aux titres allèchants, parmi lesquels nous choisissons celui d'Albert Perbal, Oblat de Marie-Immaculée, intitulé *Missionnaires au Grand-Nord*.

Un voyage au Canada, remarque notre auteur, est, pour nous comme un voyage de famille. Depuis Jacques Cartier, en 1534, jusqu'à Champlain, au début du XVII^e^ siècle, Cavelier de la Salle, vers la fin du même siècle, Joliet et Marquette, les rudes défenseurs de la Nouvelle France, Frontenac, Montcalm, Lévis, Vaudreuil, on n'en finit plus d'énumérer les grands Français qui ont travaillé là-bas. Et il faudrait de gros volumes pour raconter par le menu l'épopée missionnaire qui a accompagné, à toutes les étapes, l'épopée de la découverte. S'il y a encore là-bas des populations catholiques, inébranlées par tant d'événements dont certains furent terriblement hostiles, cela est dû aux missionnaires français.

En 1837, commence une ère nouvelle. Arrivent alors au Canada les Frères des Ecoles chrétiennes, les Oblats de Marie-Immaculée, les Jésuites revenant sur les traces de leurs saints martyrs, les Pères de Sainte-Croix, que frère André a récemment mis en évidence, les Clercs de St-Viateur, fondés à Lyon par un prêtre admirable, Louis Querbes (1793-1859).

En 1845, les plaines de l'ouest sont ouvertes aux Oblats et ce seront eux qui pousseront vers le Grand Nord. Ils y avaient sans doute été précédés par des prêtres admirables, mais l'excès de travail et de fatigue les avait vite épuisés. Mgr Provencher, devenu évêque, demanda une Congrégation de missionnaires. Mgr de Mazenod, fondateur des Oblats, qui avait déjà donné à Mgr Bourget, évêque de Montréal, un groupe de ses fils, en détacha deux pour venir en aide à Mgr Provencher. Ce fut « l'épopée blanche ». On devine que ce nom lui vient des pays de neige et de glace où ils eurent à se mouvoir.

Au nombre des Oblats envoyés ainsi, en 1845, se trouvait le frère Taché, qui n'était pas encore prêtre. Il ne tarda pas à le devenir. Il fut même évêque à 27 ans. Mgr Ireland, qui l'avait connu, aimait à dire qu'au cours de sa longue vie, il n'avait rencontré que trois grands hommes : Léon XIII, Gladstone, et Mgr Taché.

Parmi les pionniers du Grand Nord, il faut nommer encore Mgr Vital Grandin, un Mayennais, qui fut évêque à 29 ans, qui fut aussi celui que Louis Veuillot glorifiait en l'appelant « l'évêque pouilleux » et dont la cause de béatification sera prochainement, paraît-il, introduite à Rome.

L'histoire connaît encore Henri Faraud, venu du Comtat-Venaissin, qui défricha les forêts et traça les routes ; l'humble Mgr Clut, un enfant du Dauphiné, qui fut « l'évêque de la peine » ; Mgr Grouard, un Manceau, qui est mort récemment plus que nonagénaire, et qui a donné son nom à la ville qui lui servait de résidence ; Mgr Gabriel Breynat, un Dauphinois, qui dirigea durant plus de cinquante ans la mission polaire du Mackenzie ; Mgr Pierre Fallaize, un enfant de Honfleur, qui entama la conversion au Christ des Esquimaux, après le martyre des PP. Rouvière (Cévenol) et Le Roux (Breton), mais qui devait rentrer en Normandie après avoir eu les yeux brûlés par la neige du cercle polaire.

Parmi ces magnifiques pionniers, Mgr Grouard et Mgr Breynat furent créés archevêques *honoris causa*, plusieurs années avant leur mort. Mais auprès de tous ces prélats, que de vigoureux apôtres, qui furent simples prêtres ou frères. Leurs tombes aujourd'hui entourent celle de Mgr Grandin — le saint — à Saint-Albert, la vieille cathédrale de bois.

« Prêchant précisément la retraite en cet endroit, écrit le P. Perbal, j'avais sous les yeux le P. Lecorre, aveugle, qui avait été le compagnon des randonnées de Mgr Clut ; le P. Laurent Le Goff, auteur d'un énorme dictionnaire montagnais-français et infatigable coureur des plaines de neige ; le P. Doucet, orléanais, cavalier indomptable des réserves des Pieds-Noirs et des Gens du Sang, et trois autres vétérans, chevronnés d'infirmités : à eux six, ils totalisaient plus de 500 ans et le plus agile était le P. Le Goff, qui dépassait quatre-vingt-dix ans. »

On ne peut les citer tous. Il y aurait pourtant sur chacun un mot spécial à dire, car ils avaient tous de la personnalité, se ressemblant tous cepen-

dant « par l'acceptation joyeuse du dur travail, du froid rigoureux et du dénuement complet ».

Mais n'oublions pas de signaler, à la suite des Pères, les bons Frères, qui sont venus peu à peu soulager le poids du labeur matériel et contribuer, pour une part invisible et insoupçonnée à la christianisation aujourd'hui achevée des nomades du Grand Nord. Il y eut parmi eux beaucoup de Bretons et leurs noms le disent assez : Le Creff, Rio, Kerhervé, Crenn, Le Gall ; mais aussi des Lorrains, des Alsaciens. Actuellement, ils sont remplacés par des canadiens-français, dont les familles toujours si nombreuses fournissent un bon nombre de vocations. Ces Frères se sont faits navigateurs, chefs d'équipages de chiens, bâtisseurs, chasseurs, pêcheurs, souvent agriculteurs et jardiniers.

Parmi les plus étonnants initiateurs, il faut nommer encore Mgr Arsène Turquetil, enfant de Reviers près de Bayeux, qui osa affronter seul les Esquimaux, réussit à s'imposer à eux et créa chez eux ce Vicariat apostolique de la baie d'Hudson, dont les réalisations arrachaient des cris d'admiration aux agents protestants des compagnies de fourrures.

Quelle est aujourd'hui la vie des missionnaires en ces régions extrêmes ? Elle a très notablement changé. Tout le monde a lu l'un ou l'autre des ouvrages qui ont raconté la vie et les aventures des débuts de l'apostolat au Grand Nord, en particulier le livre si connu du P. Pierre Duchaussois : *Glaces Polaires*, si souvent réédité.

Mgr Breynat a écrit aussi un ouvrage intitulé : *Cinquante ans au pays des Neiges*. Au troisième volume, il expose comment la découverte de l'uranium et d'autres minerais précieux a provoqué un afflux soudain et extraordinaire de population blanche. Il en est résulté naturellement un progrès notable dans les communications, dans le confort, dans la civilisation matérielle, en un mot dans les conditions extérieures de la vie.

Par ailleurs, les évêques n'avaient pas attendu ces transformations pour améliorer l'existence de leurs missionnaires. Il n'arrive plus que très rarement qu'un missionnaire soit seul. Le ravitaillement est généralement assuré. Les Frères ont créé des jardins, parfois des fermes modèles. Cependant, il ne faut toujours pas être trop pressé dans la correspondance épistolaire. Un Provincial, écrivant, ces temps derniers, au Supérieur général des Oblats, lui disait qu'il n'aurait pas sa réponse avant 8 mois ! Il est des postes où l'on ne reçoit lettres et journaux qu'une fois par an. Mais la radio est venue créer un lien entre ces postes et le reste du monde.

Le recrutement des missionnaires a aussi notablement évolué. Au début, les Français étaient la presque totalité. Aujourd'hui, alors que notre politique a chassé certains religieux, obligé les maisons à s'installer à l'étranger et tari le recrutement, en partie tout au moins, chez nous, il y a, depuis 50 ans, un afflux de sujets venant d'autres pays : Belgique, Pologne, Italie, surtout Canada français. Dans la cité épiscopale de Grouard, on compte les Français sur les doigts, et on trouve des Canadiens, des Allemands, des Polonais, des Irlandais, des Italiens. La bonne entente du reste n'en souffre aucunement.

Mais que vont donc faire là-bas ces hommes de grand cœur, qu'on devrait appeler des « héros » ? Dira-t-on : « Implanter la civilisation chrétienne ? » Ce serait parler un langage laïque. Il n'y a point de « civilisation chrétienne » ou du moins il n'en est point qui soit spécifique et qu'il s'agisse d'importer et d'imposer partout. La civilisation chrétienne s'adapte à toutes les civilisations humaines, elle les prend au point où elles se trouvent, elle les élève, les transforme, les divinise, mais ne les change point dans leur essence. Il s'agit pour le christianisme d'imprégner les civilisations originales, en les respectant et en leur laissant leurs caractères distinctifs.

La transformation de ces civilisations par l'introduction des « techniques modernes » n'est pas le but recherché par les missionnaires. Ils laissent cela à d'autres.

« Notre rôle, conclut très justement le P. Perbal, n'est donc pas de venir ici pour tout bouleverser. Il nous faut prendre ces peuples comme ils sont. Nous sommes les ouvriers de l'Eglise et pas autre chose. Et surtout nous ne pouvons être les agents d'une civilisation européenne. »

C'est ce que disait Mgr Frouquet, un grand missionnaire de Chine : « Pourquoi sommes-nous ici ? Premièrement pour établir le règne de Dieu ; deuxièmement, pour établir le règne de Dieu ; troisièmement, pour établir le royaume de Dieu... et ainsi de suite jusqu'à vingt, jusqu'à cent, si vous voulez et si vous avec la patience de m'entendre. »

L. CRISTIANI.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Validité des autres sacrements pour un adulte invalidement baptisé

Q. — Quelle serait la situation d'un adulte invalidement baptisé ? La théologie dit qu'il peut obtenir le pardon de ses péchés et la grâce sanctifiante par l'acte de charité ou de contrition parfaite ? Mais, s'il a retrouvé ainsi la grâce, les sacrements qu'il reçoit ensuite seront-ils toujours invalides par suite de manque de caractère baptismal ?

R. — La théologie et le droit canon s'accordent à affirmer que, pour leur validité, les sacrements autres que le baptême supposent dans le sujet le caractère baptismal. Le baptême est « la porte de la vie spirituelle », déclare le concile de Florence (Denz.-Bann., n. 696). Le concile de Trente rappelle, après le concile du Latran de 1215, que l'obligation de confesser ses péchés et de communier incombe, au moins une fois par an, au « fidèle » parvenu à l'âge de discrétion (Denz.-Bann., 437, 891, 911), et le concile de Trente marque bien (sess. XIV, c. 2 ; Denz.-Bann., n. 895) la nécessité du baptême préalable qu'il est impossible de renouveler. A cette doctrine traditionnelle, le Code fait écho, can. 745, § 1 ; 786, 853, 859, § 1 ; 870, 901, 902, 940, § 1 ; 968, § 1. Dans ce dernier canon, l'Eglise déclare même expressément que « seul l'homme baptisé reçoit validement la

sainte ordination ». Ce qui est dit ici du sacrement de l'ordre, doit être également affirmé des autres sacrements : seul le baptisé peut les recevoir validement.

Que l'acte de charité ou de contrition parfaite puisse, même en l'absence du baptême, justifier le pécheur adulte, c'est une doctrine absolument certaine : Quand l'homme, aidé par la grâce apporte ces dispositions, la justification se produit sans le secours des sacrements : c'est la justification extra-sacramentelle ou encore *ex opere operantis*, réalisée qu'elle est par l'œuvre du sujet lui-même. C'est là le baptême *de désir*.

Il est bien clair que ce baptême de désir, s'il supplée le baptême d'eau en ce qui concerne la justification, ne saurait le suppléer comme condition requise dans le sujet pour la réception valide des autres sacrements. Mais ici encore certaines suppléances restent possibles. Sans doute, l'homme invalidement baptisé sera privé des *sacrements* de pénitence, d'eucharistie, d'extrême-onction, de mariage, qu'il estime recevoir et qui, en raison de l'invalidité de son baptême, sont nuls quant à leurs réalité et efficacité sacramentelles ; mais vraisemblablement il ne sera pas privé des *grâces* qu'il y aurait reçues. Les rites sacramentels, agissant sur son intelligence et sa volonté, lui feront produire des actes de foi, de contrition, d'amour salutaires, peut-être même avec une ferveur sans cesse grandissante et qui compenseront, dans une mesure que Dieu seul connaîtra, l'absence des effets surnaturels produits *ex opere operato*.

Le seul cas angoissant serait celui de non baptisé recevant invalidement le sacrement de l'ordre : invalidement ordonné, il n'administrera validement aucun des sacrements qui requièrent dans le ministre le pouvoir d'ordre. Tous les baptêmes qu'il confèrera seront valides ; mais non les sacrements de pénitence, d'eucharistie, d'extrême-onction. En ceux qui les recevront de sa main, il est à penser que Dieu y suppléera, comme on vient de le dire, par des grâces obtenues *ex opere operantis*. Quant aux consentements donnés en vue du mariage, nous n'oserions affirmer ni leur invalidité, ni leur validité certaine, les ministres du sacrement étant les conjoints et le curé ne faisant fonction que de témoin officiel de l'Eglise.

Enfin, il faut compter sur la divine providence qui ne permettra pas qu'un cas de ce genre puisse se produire dans l'Eglise avec des effets durables qu'on ne pourrait réparer. On méditera l'affirmation suivante de S. Thomas : « Si (un non baptisé) est promu à l'épiscopat, ceux qu'il ordonne ne reçoivent pas les ordres. Mais on peut légitimement croire, pour ce qui est des effets derniers des sacrements, que le Souverain Prêtre suppléerait à cette déficience et ne permettrait pas que ce mal soit caché au point de provoquer quelque danger pour l'Eglise » (*Suppl.*, q. 35, a. 3, ad 2). A. M.

Sur certains cas allégués pour la dispense du bréviaire

Q. — 1. Rome a déclaré que les clercs qui assistent à la Veillée de Pâques, sont dispensés de l'office de Complies du samedi et des Matines de Pâques. En est-il ainsi à l'occasion de toute cérémonie officielle ? Que faut-il entendre par cérémonie officielle ? Un *office paroissial*, comme *Mois de Marie, Chemin de Croix, seconde messe* un dimanche, *sermon*, etc. dispense-t-il de réciter l'office du bréviaire de l'heure correspondante ?

2. — L'heure réservée au jeûne eucharistique avant la Communion ou la Célébration, s'entend-elle de 60 minutes strictement ou peut-elle être de 55 minutes ?

3. — Un curé absorbé le dimanche, de 6 à 12 h., par messes, voyages, baptêmes, etc., est-il dispensé de tout l'office, de Laudes inclus à Sexte inclus ?

R. — 1. Si la « *veillée pascale* » organisée selon les rites et formules prévus par le Saint-Siège, peut être considérée comme une « cérémonie *officielle* », on n'en saurait dire autant, à notre avis, d'un mois de Marie, Chemin de Croix, seconde messe qui sont tous des actes de dévotion *privée*, même s'ils sont accomplis collégialement et « paroissialement ». Vous connaissez les « livres officiels » de l'Eglise : Missel, Bréviaire, Rituel, Pontifical, Cérémonial des Evêques, Memoriale Rituum, Martyrologe, etc...

Encore faudrait-il que la cérémonie « officielle » ait quelque rapport avec l'Office canonial.

Ainsi nous ne pensons pas qu'un prêtre qui a assisté à une Ordination ou à un sacre, soit « dispensé » de son bréviaire (des heures canoniales correspondant à l'heure de la cérémonie) ; mais nous pensons qu'il *peut* réciter son bréviaire pendant l'Ordination.

Il ne faudrait pas non plus que ce prêtre soit *déjà tenu* à cette cérémonie *alio titulo* : ainsi le prêtre-*curé* qui chante la messe paroissiale à 9 h. n'est pas dispensé de *tierce*. De même le prêtre qui ne peut célébrer un dimanche, mais qui *assiste* à la messe POUR satisfaire au précepte, n'est pas dispensé de son bréviaire pour autant.

Nous voudrions qu'on nous donnât des exemples CONCRETS, ils seraient assez réduits, pensons-nous.

2. — A *strictement parler*, aucun doute (juxta verba *legis*), une *heure*, c'est 60 minutes — sinon il y aurait *plus* de 24 h. dans le jour (cfr. can. 32). Si donc il n'y a pas d'autre motif PLUS urgent (que le jeûne eucharistique) de célébrer (ou même de *communier* — voir ce que disait déjà Gasparri en 1903 à propos de la Communion *pascale*) — il n'est PAS PERMIS de le faire sans avoir observé le jeûne durant l'*heure* requise. (Il en est ainsi du « minuit » qui sert de point de départ au jeûne).

3. — La question est mal posée. Vous savez bien qu'il n'y a pas d'*obligation* (AD VALIDITATEM) de réciter Laudes, prime, tierce et sexte *entre* 6 h. et 12 h. ? POURQUOI voudriez-vous en être LIBÉRÉ (DE CE CHEF, car il pourrait y avoir d'AUTRES raisons), SI vous pouvez réciter ces heures AVANT ou APRÈS ?

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Louis DOLLOT. — **Les Cardinaux-Ministres sous la monarchie française.** — In-8 de 412 p., 750 fr. — Edit. Dominique Wapler, 6, rue de Londres, Paris-9e.

« *Gallia purpurata* » : la France pourprée ! C'est le titre qu'employait le P. Frézon, religieux du XVIIe siè-

cle, pour l'ouvrage où il dresse la liste des cardinaux français depuis les origines jusqu'au règne de Louis XIII. Il s'applique plus particulièrement encore aux cardinaux d'Etat dont la liste doit être prolongée jusqu'à la Révolution.

Du XII^e^ siècle à la Révolution française, une soixantaine de cardinaux ont été les principaux ministres ou les conseillers très écoutés des rois de France. Les Bourbons, au cours des deux siècles de leurs règnes ont choisi à cinq reprises leurs premiers ministres parmi les princes de l'Eglise et ceux-ci ont gouverné le pays pendant cinquante-neuf ans. Le Clergé de France a figuré plus qu'aucun ordre dans les Conseils du Gouvernement. Toute la politique des Capétiens a été ainsi marquée de la forte empreinte des cardinaux dont ils se sont entourés.

L'auteur, spécialiste de l'histoire diplomatique, s'est fixé pour but de « retracer l'histoire de la contribution des cardinaux-ministres à l'histoire de France », depuis Guillaume de Champagne (XII^e^ siècle) à Loménie de Brienne (XVIII^e^). Cinq noms se détachent parmi ces « ministériats » cardinalices : Amboise, Duprat, Richelieu, Mazarin, Fleury.

Au lieu d'une succession de biographies, M. Louis Dollot a préféré le cadre du plan rationnel pour mieux étayer sa thèse. D'où la division en trois parties de l'ouvrage : « Hommes d'Eglise », « Hommes d'Etat », « Hommes ». — Hommes d'Eglises, les cardinaux-ministres ont su généralement concilier les obligations qui découlaient de leur double allégeance au Pape et au Roi et éviter à l'Eglise de France les erreurs irréparables qui l'eussent jetée hors du catholicisme. Reconnaissons toutefois que leur rôle religieux ne représente que la partie accessoire de leur œuvre. C'est comme « hommes d'Etat » qu'ils se distinguèrent. Par instinct ou par raison, ils se sont faits constamment les avocats du Roi contre les féodalités parlementaires et aristocratiques, conduisant insensiblement la monarchie vers l'absolutisme. Pour la plupart, médiocres économistes et financiers, les cardinaux-ministres furent en revanche de brillants négociateurs. La politique étrangère reste leur plus grande gloire ; à cause d'eux le manteau de pourpre nous apparaît comme le costume-type du diplomate d'ancien Régime. Le nom des plus grands reste attaché à l'annexion au royaume de la plupart de nos provinces.

« Mais pour être princes ils n'en furent pas moins des hommes », et une troisième partie — la plus courte — nous les montre aux prises avec les trois concupiscences : attrait des honneurs, soif des richesses, influence des femmes. Cependant, « ils se sont conduits, dans l'ensemble, comme leur rang et les coutumes de l'époque où ils vivaient le demandaient ».

En la personne de Richelieu, par exemple, M. Dollot rend justice même à l'évêque, en dépit du fatras calomnieux sorti des presses de Hollande : La *Milliade*, le *Siècle de Louis XIV en chansons*, les *Lampons*, les *Landeriri*, etc. Il loue davantage encore l'homme d'Etat et il réédite le mot de Louis XIII que Gabriel Hanotaux et le duc de La Force furent les premiers à citer en 1933, d'après une lettre de Bullion : « C'est le plus grand serviteur que jamais la France ait eu ». (Archives des Affaires étrangères, France, 295, f° 373).

« Aussi bien la vie privée des grands prélats politiques de l'Ancien Régime a-t-elle été souvent déformée ou romancée à plaisir. Des contemporains malveillants, qui étaient le plus souvent des adversaires politiques, ont prêté aux cardinaux-ministres des mœurs, des intrigues amoureuses qu'ils ont inventées de toutes pièces, cherchant méchamment à ternir une réputation qu'ils jalousaient. En sens inverse, des réhabilitations abusives ou excessives ont été tentées par la postérité. Les cardinaux-ministres ne méritent ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Vertus et vices se sont rencontrés parmi eux, mais inégalement répartis. Aucun qui ait été canonisé, on le sait, mais quelques âmes élevées, profondément chrétiennes comme François de La Rochefoucauld et Pierre de Bérulle. A l'opposé, des prélats amoraux, moins dégradés cependant qu'on ne s'est plus à le dire, comme Dubois (qui, soit dit en passant, ne fut prêtre que dans les trois dernières années de sa vie). La majorité s'est caractérisée par une existence digne, honorable ou simplement médiocre, dans laquelle l'amour ou la simple affection n'ont joué qu'un rôle effacé » (p. 378-79).

Cette citation montre suffisamment la sympathie respectueuse mais objective de l'auteur envers « la meilleure légion politique dont ait disposé la monarchie française », légion religieuse aussi qui, en dépit d'une grave erreur (obtention de l'annulation du mariage de Jeanne de France), assura le triomphe du catholicisme sur le gallicanisme, le protestantisme, le jansénisme, le quiétisme. Aussi M. Dollot, qui s'excuse des redites inévitables au genre et au plan suivi, et se défend d'avoir fait œuvre d'érudition et de critique rigoureuse — l'indication des sources et l'annotation prouvent d'ailleurs le contraire — a solidement fondé « une œuvre de synthèse et, à certains égards, une thèse ». L'autorité de l'une et de l'autre se trouve confirmée par la préface de M. Louis Madelin.

---

1. Henry DUMERY. — **Les trois tentations de l'apostolat moderne.** — 2. Abbé MICHONNEAU et R. P. CHERY. — **L'esprit missionnaire.** — 3. F. BOULARD. — **Essor ou déclin du clergé français ?** — 4. **Le monde se fait tous les jours.** — In-8 de 160, 208, 480 et 246 p. — Paris, Ed. du Cerf.

1. — Les trois tentations sont celles de Jésus au désert, appliquées à l'apostolat contemporain : le pragmatisme, le faux messianisme, le cléricalisme. L'auteur, un militant, parle d'expérience. Quelques vues sur la laïcité peuvent être discutées. Mais l'ensemble est riche, exact, bien écrit. Les jeunes prêtres et les militants auront profit à s'en pénétrer.

2. — On sait le vif succès remporté par « *Paroisse, communauté missionnaire* ». Certains curés pouvaient être tentés d'y chercher des « recettes » d'apostolat toutes faites. Pour les mettre en garde, les auteurs abordent ici la question de fond, et ne parlent plus « que du prêtre et au prêtre ».

Dans un 1^er^ chapitre ils rappellent que l'apostolat paroissial dépend essentiellement de la conduite personnelle du prêtre. Puis (chap. II) ils dénoncent sous forme de portraits les « contre-façons de l'esprit missionnaire », depuis le jeune abbé qui croit avoir tout fait quand il a revêtu un blouson, jusqu'au curé blasé qui s'est réfugié dans une béate « mystique ». Le chap. III invite les pasteurs à ne pas démolir les œuvres existantes avant d'être sûrs de les remplacer par quelque chose de meilleur. Les 3 chap. suivants font œuvre plus constructive en définissant le vrai esprit missionnaire, la spiritualité missionnaire, et la nécessité de la vie en équipes.

Partout, même en ces derniers chapitres, abondent les traits vécus, les portraits saillants, les remarques pleines de bon sens. La doctrine est à la fois traditionnelle et souple. Tout se lit avec un intérêt soutenu et un grand profit. Il est à souhaiter que tous les prêtres, surtout les jeunes et même les diacres lisent ces pages.

3. — La première partie de ce volume (70 p.) est une enquête *statistique* sur l'évolution de l'Eglise de France depuis 1900 : ordinations, prêtres en activité, moyenne d'âge ; recrutement des petits et grands séminaires ; comparaison avec la situation du clergé au XIX^e^ siècle. La II^e^ partie (200 p.) est une étude *sociologique* portant sur « les lois humaines de la fréquence des vocations » : courbe historique des ordinations ; contribution des villes, des campagnes, des différentes classes sociales ; rôle de l'école libre et de l'école

publique ; apport des vocations tardives, de l'A. C. ; comparaison des diverses régions de France ; importance de la famille ; cause des défections ; attirance des congrégations religieuses ; position des laïcs. La IIIe partie (160 p.) envisage les remèdes à la situation présente : collaboration entre les régions riches en prêtres et les régions pauvres ; entre le clergé séculier et le clergé régulier ; vie communautaire du clergé ; souci missionnaire ; regroupement des paroisses ; équipement des séminaires ; « propagande » familiale et sacerdotale.

Le travail est mené avec une rigueur scientifique aussi grande que possible ; 43 graphiques ou cartes et 13 tableaux statistiques concrétisent l'exposé, surtout dans les deux premières parties. Les suggestions contenues dans la 3e partie relèvent spécialement de la hiérarchie, mais celle-ci ne peut songer aux réformes qui s'imposent que si le clergé est conscient de la situation et prêt à collaborer. C'est pourquoi le cardinal Suhard, inspirateur de cet ouvrage, avait tenu à ce que l'opinion publique fût alertée. Du reste, dès maintenant, de nombreux conseils peuvent être mis en pratique, et nos confrères ont tout intérêt à méditer ces pages.

4. — Ce 40e volume de la collection « *Rencontres* » tient lieu de numéro spécial de « *La Vie Intellectuelle* », à l'occasion de son 25e anniversaire. Des collaborateurs variés (techniciens, économistes, critiques, syndicalistes, etc.) s'efforcent d'analyser les principaux traits caractéristiques du monde moderne : en politique, en économie, en colonisation, en culture, etc. Le P. Maydieu conclut par des réflexions générales sur la présence et l'action des chrétiens dans le monde. Volume riche en suggestions, et qui aidera le lecteur cultivé à mieux connaître la « conjoncture » mondiale actuelle. Quelques opinions discutables, surtout en matière politique exciteront ses réactions : mais c'est précisément ce que désirent les auteurs.

Chan. Aug. CROEGAERT. — **Commentaire liturgique du catéchisme.** T. III. — In-8 de 940 p., 1260 fr. — Malines, Dessain, 1954 (Paris, Office général du Livre).

Ce volume complète la trilogie dont nous avons recensé les deux premiers tomes (cf. *Ami*, 1954, couv., p. 15 et 130, et rectif. p. 145). Il a pour objet la prière (165 p.), le culte de la sainte Vierge (160 p.), le culte des saints, les sacrements en général et en particulier (100 p. pour l'eucharistie, 95 pour l'Ordre, 90 pour le mariage, etc.). Il nous paraît le mieux réussi des trois. L'auteur y condense plusieurs de ses ouvrages, ainsi que d'autres travaux de valeur. Il réunit ainsi une foule de données habituellement éparses.

La richesse de ces trois volumes déborde nettement leur titre : ils n'exposent pas seulement le « catéchisme », mais une doctrine développée (ainsi, en ce tome III, 40 p. sont consacrées à l'Office divin, près de 40 à l'oraison). Et le commentaire n'est pas seulement liturgique, mais dogmatique, moral, canonique et historique. La bibliographie est très abondante. Le dernier tome se termine par un index alphabétique général de 60 colonnes serrées. Nous avons là une synthèse, fruit de 30 années de travail, qui se recommande non seulement aux catéchistes, mais surtout aux prêtres. Ils y trouveront pour un prix en réalité très modique la matière de nombreux ouvrages coûteux. C'est un cadeau de choix un jour d'ordination sacerdotale.

Marie MIGNEAUX. — **Pour faire de nos garçons des hommes de caractère.** — In-12 de 292 p., 350 fr. — Paris, Edit. de Fleurus, 1954.

Ce volume veut aider les éducateurs à inculquer chez les enfants de 8 à 13 ans les vertus suivantes : loyauté, bonne humeur, générosité, fidélité au Christ et à l'Eglise, estime du prêtre. Chaque vertu est envisagée sous plusieurs aspects différents (3, 4 ou 5). Chacune de ces subdivisions suit habituellement le plan suivant : 1° un court exposé théorique (nature, avantages, difficultés, moyens à prendre) ; 2° une histoire vécue, très intéressante, suivie d'un questionnaire pratique ; 3° trois cas de conscience adaptés à la vie des enfants et suivis aussi d'un questionnaire ; 4° enseignement de l'évangile sur le sujet (travail dû à la collaboration de M. l'abbé Falc'hum). Le tout est précédé de conseils sur la manière d'utiliser ce recueil.

Cet excellent manuel est bien apte à faciliter le contact entre l'éducateur et l'enfant ; à faire réagir activement celui-ci ; à lui donner de solides principes et de bonnes habitudes morales et religieuses. A recommander aux prêtres, éducateurs, catéchistes et responsables des mouvements de jeunesse masculine.

SŒUR MARIE DE LA TRINITE, O. P. — **Pour lire la Sainte Ecriture.** — Dépliant, sur papier fin, de 70-15,5, 150 fr. — Chez l'auteur, La Gloire-Dieu, à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or). C.C.P. Dijon 1461-06. 1954.

« Le meilleur commentaire de l'Ecriture est l'Ecriture elle-même » a dit saint Bernard.

C'est en s'inspirant de cette maxime qu'un groupe de Dominicaines des campagnes de la Maison-mère de Flavigny a établi sous forme de dépliant en 9 parties une sorte de calendrier qui distribue sur tout le cours de l'année ecclésiastique la lecture de la Bible entière, Ancien et Nouveau Testament, sauf les psaumes et les évangiles, réservés pour une publication analogue.

Pour chaque jour est donnée une simple référence à quelques chapitres d'un livre saint, d'un à cinq chapitres, dont la lecture courante demande un quart d'heure ou vingt minutes.

L'ordre des Livres saints suit habituellement celui que donne le bréviaire au premier nocturne. Les livres auxquels le Bréviaire n'emprunte rien (il y en a onze, tous de l'Ancien Testament) ont été placés en tenant compte surtout du rapport entre leur contenu et l'esprit de telle ou telle partie du cycle liturgique.

Un contact si rapide sera-t-il vraiment profitable à tous ? Ne sera-t-on pas rebuté par certaines longues énumérations ? Apercevra-t-on la solution de certains problèmes moraux ? Retirera-t-on quelque lumière de la lecture des 68 énigmes contenues dans les ch. 14-15 des Proverbes ? Pour toutes ces raisons, on peut se demander si l'initiative qui propose une lecture *intégrale de la Bible en un an* ne risquerait pas d'être superficielle et même d'offrir quelque danger si elle est recommandée à tous sans restriction. Mieux vaudrait peut-être une lecture répartie sur plusieurs années, à raison par exemple d'un chapitre par jour, ce qui permettrait d'utiliser les introductions et les notes que contiennent toutes les récentes bibles en français, — ou bien de s'en tenir à la méthode dont l'Eglise nous donne l'exemple : faire lire en un an des extraits bien choisis de tous les livres de l'Ancien Testament, et intégralement, ou presque, tous ceux du Nouveau Testament.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 30 novembris 1954

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)